



# ACTES DE L'ATELIER sur le bassin du fleuve Sénégal

Bakel || Sénégal || 12, 13 et 14 octobre 2021

**ENJEUX ET DÉFIS SUR LE BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL**  
Définissons, partageons et faisons connaître nos priorités d'actions



# SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	1
INTRODUCTION	2
PROGRAMME	4
INTRODUCTION	6
JOURNÉE INTRODUCTIVE	10
Contexte et enjeux prospectifs du Bassin du Fleuve Sénégal (BFS)- UBG	10
Présentation des résultats de l'étude sur la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques dans la MVF	10
Regards croisés OMVS/Agence de l'Eau Adour-Garonne et présentation de la coopération institutionnelle	12
Analyse rétrospective des actions des membres de l'IFS dans le BFS : « Comment les acteurs de l'IFS/ GI sont-ils intervenus dans le BFS ces 10 dernières années » par les représentants d'Initiative Fleuve Sénégal	16
Présentation des plans stratégiques ou feuilles de route des principaux acteurs du BFS	18
Focus sur les partenariats : témoignages d'acteurs locaux autour des partenariats	21
Témoignages et pistes d'actions FOCUS sur 2 initiatives à consolider ensemble : partages d'expériences	26
GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU (ANIMATION PS-EAU ET SOGED)	28
VILLE DURABLE (ANIMATION GRDR) :	29
CHANGEMENTS CLIMATIQUES (ANIMATION GERES/ AVSF)	31
EMPLOI-JEUNESSE (ANIMATION GRET)	33
JEUDI 14 OCTOBRE : RESTITUTION ET PERSPECTIVES	34
DÉCLARATION DES ACTEURS DU BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL À BAKEL	36
LES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES	38

# LISTE DES ACRONYMES

<b>ABN:</b> Agence de Bassin du Niger	<b>GRET:</b> Gret - Professionnels du développement solidaire
<b>ACAD:</b> Association de Coopération entre Acteurs du Développement	<b>OIEau:</b> Office Internationale de l'eau
<b>Ados:</b> Association Ardèche Drôme Ourosogui Sénégal	<b>PGIRE:</b> Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples dans le bassin du fleuve Sénégal
<b>AEAG:</b> Agence de l'Eau Adour-Garonne	<b>PDC:</b> Plan de Développement Communal
<b>AEP:</b> Alimentation en Eau Potable	<b>PDHA:</b> Plan de Développement pour l'Hydraulique et l'Assainissement
<b>AFD:</b> Agence Française de Développement	<b>PFUA:</b> Programme Frontière de l'Union Africaine
<b>AGR:</b> activités Génératrice de Revenus	<b>PLU:</b> Plans locaux d'urbanisme
<b>AICHA:</b> Le programme d'Appui aux Initiatives des Communes pour l'Hydraulique et l'Assainissement	<b>POSCEAS:</b> plateforme des organisations de la société civile pour l'eau et l'assainissement au Sénégal
<b>ANSD:</b> Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	<b>PS-EAU:</b> Programme Solidarité Eau
<b>APEFAM:</b> Projet d'Appui à la Promotion des Exploitations Familiales dans la région de Matam	<b>MVF:</b> Moyenne vallée du fleuve
<b>AVSF:</b> Agronomes et Vétérinaires sans frontière	<b>ODD:</b> Objectifs du Développement Durable
<b>ARD:</b> agence régionale de Développement	<b>OFB:</b> Office Français pour la Biodiversité
<b>ASAMM:</b> Projet d'Amélioration de la Sécurité Alimentaire et d'Appui à la Mise en Marché dans la région de Matam	<b>OMD:</b> objectifs du Millénaire pour le développement
<b>BFS:</b> Bassin du Fleuve Sénégal	<b>OSC:</b> organisation de la société civile
<b>BTP:</b> bâtiment et travaux publics	<b>ONG:</b> organisation non gouvernementale
<b>CB:</b> Comité de Bassin	<b>OMVS:</b> Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
<b>CC:</b> changement Climatique	<b>PCTL:</b> Programme de Coopération Transfrontalière Local
<b>CEDEAO:</b> Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest	<b>PRADEF:</b> Programme Régional d'Appui à la Décentralisation Financière
<b>CET:</b> centres d'enfouissement techniques	<b>Réseaux d'AEP:</b> réseau d'eau potable
<b>CES:</b> Conservation des eaux et des sols	<b>RDV:</b> Rendez vous
<b>CFA:</b> Le franc CFA	<b>RIOB:</b> Réseau International des Organismes de Bassin
<b>CPE:</b> Commissions permanentes des eaux	<b>RMBFS:</b> Réseau des Maires du bassin du Fleuve Sénégal
<b>CT:</b> Collectivité territoriale	<b>UGB:</b> Université Gaston Berger
<b>COSTEA:</b> Comité Scientifique et Technique de l'Eau Agricole	<b>UEMOA:</b> Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>DGPRES:</b> Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau	<b>UCAD:</b> Université Cheikh Anta Diop
<b>DRS:</b> Défense et restauration des sols	<b>SAGE:</b> Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
<b>FAI:</b> Fonds d'Appui intercommunautaire	<b>SAED:</b> Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta
<b>FAO:</b> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.	<b>SATI:</b> Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré du BFS
<b>FAMSI:</b> Fonds Andalou des Municipalités pour la Solidarité Internationale	<b>SDAGE:</b> Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>FME:</b> Forum Mondial de l'Eau	<b>SDAU:</b> schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme
<b>FS:</b> Fleuve Sénégal	<b>SOGED:</b> Société de Gestion et d'Exploitation de Diama
<b>IFS:</b> initiative fleuve Sénégal	<b>SOGEM:</b> Société de Gestion et d'Exploitation de Manantali
<b>GI:</b> Groupe Initiatives	<b>SOGENAV:</b> Société de Gestion et d'Exploitation de la Navigation sur le fleuve Sénégal
<b>GIRE:</b> Gestion Intégrée des Ressources en Eau	<b>SEMAF:</b> Société d'Exploitation de Manantali et Félou
<b>GIZ:</b> Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (coopération Allemande)	<b>SIE:</b> Système d'Information sur l'Eau
<b>Geres:</b> Geres- solidarité climatique en action	<b>SONADER:</b> Société Nationale pour le Développement Rural
<b>Grdr:</b> Grdr Migration- citoyenneté- développement	<b>UGP:</b> L'unité de gestion des projets

# INTRODUCTION

L'**Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)** est l'institution intergouvernementale qui réunit les quatre pays qu'il le traverse : Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal. Elle prépare et organise la réponse aux nombreux défis qui se posent sur son territoire, notamment face au changement climatique.

Pour cela, plusieurs partenariats ont été noués. Plus particulièrement, l'OMVS coopère avec l'**Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG)** depuis 2002 autour des thèmes liés à la gouvernance et gestion par bassin versant, à l'environnement et au climat et à la mise en place de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans le bassin avec les élus et les usagers. Une nouvelle convention a été signée en 2021 afin de continuer les activités communes et de poursuivre les ateliers d'échanges commencés en 2019 avec le **pS-Eau** – Programme Solidarité Eau - dont l'objectif est de renforcer la gestion partagée et multi-usages des ressources en eau sur le BFS (bassin du fleuve Sénégal) à plusieurs échelles territoriales<sup>1</sup>.

En parallèle, l'Initiative Fleuve Sénégal (IFS) s'est formée autour de l'engagement de six associations françaises de solidarité internationale intervenant toutes dans le BFS : **Ados, AVSF, GERES, Grdr, Gret et Le Partenariat**. Elles partagent :

1. Un ancrage durable dans la vallée du fleuve depuis plus de 30 ans ;
2. Un dense réseau d'acteurs locaux avec qui elles collaborent ;
3. Des approches prenant en compte les spécificités des contextes d'intervention.

En s'appuyant sur ces approches communes, ainsi que sur leurs spécificités respectives, elles souhaitent animer un réseau, appelé l'**IFS, afin de mutualiser, renforcer et améliorer leurs interventions**. Elles collaborent. Cinq d'entre elles sont membres du Groupe *initiatives* (GI). Elles se donnent comme objectif *de rechercher des synergies dans leurs actions et d'exercer une plus grande influence dans la promotion des initiatives décentralisées*.

Ainsi, compte-tenu des complémentarités de toutes ces initiatives, il a été décidé de **mutualiser les efforts de tous ces partenaires pour améliorer les actions réalisées sur le BFS**.

Dans ce contexte favorable, les partenaires ont mobilisé les acteurs du Bassin du Fleuve Sénégal lors de l'Atelier de Bakel du 12 au 14 octobre 2021 autour d'un thème fédérateur :

## ENJEUX ET DÉFIS SUR LE BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL : Définissons, partageons et faisons connaître nos priorités d'actions

Avec tous les acteurs concernés (institutions régionales et nationales, élus locaux, organisations de la société civile, bailleurs de fonds, etc.), et après avoir identifié les défis rencontrés sur le BFS et avoir tiré les enseignements des actions déjà menées, les objectifs de l'Atelier de Bakel étaient :

1. d'identifier des priorités communes ;
2. de dégager des pistes de collaboration et ;
3. de définir un plaidoyer en faveur du BFS.

1. Le pS-Eau est le réseau français des acteurs de Coopération Décentralisée et Non Gouvernementaux pour l'accès à l'eau et l'assainissement. Son objectif est d'apporter son appui pour améliorer la qualité des projets menés dans ce cadre.

## La préparation de l'Atelier de Bakel

Du côté de l'OMVS, de l'AEAG et du pS-Eau, **un premier temps d'échange** a été organisé à Dakar en mars 2019 pour présenter les plans stratégiques GIRE sur le BFS, proposer des témoignages d'acteurs impliqués et échanger sur les enjeux liés à la gestion partagée et multi-usages des ressources en eau. Plusieurs pistes de travail concrètes ont été dégagées et notamment celle **d'accroître la mobilisation des collectivités territoriales pour une bonne gouvernance de la GIRE**.

Du côté de l'IFS, en décembre 2020, un 1er temps fort a été organisé sous la forme d'un atelier interne IFS/GI à Saint Louis (Sénégal) et a permis d'analyser le contexte, d'échanger autour des enjeux du BFS et de définir des axes de travail sur lesquels les membres de l'IFS vont s'investir.

En avril 2021, un 2ème temps fort a été organisé pour présenter les interventions des membres de l'IFS sur le BFS ces dix dernières années, identifier les enjeux et les futures actions.

Le constat partagé par les deux démarches est que les efforts doivent se poursuivre pour décliner le grand projet de l'OMVS au niveau local/communal du bassin du fleuve Sénégal, pour mobiliser davantage les élus, les institutions et les collectivités territoriales, et pour réduire la distance avec les usagers finaux qui se sentent souvent insuffisamment impliqués dans les prises de décision et donc peu investis pour mettre en place des solutions (conflits d'usages, difficultés de recouvrement des redevances, etc.). Le niveau communal apparaît comme essentiel pour renforcer la gouvernance locale.

En outre, l'Atelier de Bakel devait permettre de recueillir des informations, initiatives et projets qui pourront être valorisés lors du **Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra au Sénégal en mars 2022**.



# PROGRAMME

## Mardi 12 octobre Journée introductive

**Introduction à l'Atelier :** allocutions du Député -Maire de Bakel et président du RMBFS, du Représentant de l'OMVS ; du Président du Groupe *initiatives*, du Président du conseil départemental de Bakel- Ouverture officielle par le préfet de Bakel.

**Contexte et enjeux prospectifs du Bassin du Fleuve Sénégal (BFS) -** professeur Sambou Ndiaye de l'Université Gaston Berger de Saint Louis (présentation 1)

**Présentation des résultats de l'étude sur la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques dans la MVF -** Adapt'Action - Elhadj Mbargou LO, Directeur de la SAED Délégation Bakel (présentation 2)

**Regards croisés OMVS/Agence de l'Eau Adour-Garonne et présentation de la coopération institutionnelle** par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'OMVS (présentation 3)

**Analyse rétrospective des actions des membres de l'IFS dans le BFS :** « Comment les acteurs de l'IFS/GI sont-ils intervenus dans le BFS ces 10 dernières années » par les représentants d'Initiative Fleuve Sénégal (présentation 4)

**Présentation des plans stratégiques ou feuilles de route des principaux acteurs du BFS :** OMVS, le réseau des maires, IFS (présentation 5)

## Mercredi 13 octobre

### Focus sur les partenariats : témoignages d'acteurs locaux autour des partenariats – (présentation 6)

**Présentation du Réseau Sénégal du pS-Eau** par Khadidiatou Ba, Animatrice à Dakar.

**Présentation d'une plateforme multi- acteurs autour de la GIRE** par l'Agence Régionale de développement de St Louis.

**Initiative de coopération transfrontalière PFUA/GIZ -** Au regard de cette expérience, quels enjeux pour la coopération transfrontalière ? par le GIZ.

**Retour d'expériences sur leurs appuis techniques aux collectivités territoriales** par la SAED de Matam.

**Quels partenariats pour une meilleure gestion des transhumances transfrontalières dans le BFS ?** par le Réseau Bellital Marobé.

### Témoignages et pistes d'actions (présentation 7)

**FOCUS sur 2 initiatives à consolider ensemble : partages d'expériences :**

Projets GIRE de la SOGED (OMVS) en lien avec les acteurs de coopération :

- ◇ Projet de coopération à Diama, Sénégal avec le Réseau 31 et l'ACAD sur la GIRE
- ◇ Incubation d'un projet de gouvernance dans le cadre de la coopération OMVS-AEAG, mis en œuvre par pS-Eau en lien avec l'OIEau

**Capitalisation et diffusion de connaissance : Sahel Link : Echange autour de la nécessité d'avoir un espace commun de diffusion des connaissances ?**

**Ateliers de travail autour des enjeux/défis et plans d'actions/priorités avec un groupe de travail par thème :** (présentation 8)

- ◇ GIRE (Animation pS-Eau)
- ◇ Ville durable (Animation GRDR) ;
- ◇ Changements climatiques (Animation GERES/ AVSF) ;
- ◇ Emploi-jeunesse (Animation GRET).



**Jeudi 14 octobre**  
**Restitution et perspectives**

Synthèse et Clôture de l'Atelier de Bakel et adoption de la déclaration des acteurs du Bassin du fleuve Sénégal.





# INTRODUCTION

## Ouverture de l'Atelier

L'OMVS

Amadou Lamine Ndiaye

“

Mesdames, Messieurs, soyez les bienvenue.

Je me réjouis des actions menées par les ONG et leurs partenaires pour une meilleure gestion des ressources en eau, mais surtout la lutte menée pour un accès à l'eau de qualité mais aussi le combat pour le développement. Par vos actions quotidiennes, vous avez donné à l'usager son rôle dans la gestion des ressources en eau, vous avez également pensé au rôle des jeunes et des femmes dans les actions de gestion des ressources en eau et de développement de nos territoires.

Au nom de l'OMVS, je vous adresse nos remerciements pour l'excellent travail abattu au service des peuples de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal.

Sans l'implication des collectivités locales et des services de l'Etat, vos investissements et les efforts menés par les différents partenaires n'auraient pas eu autant d'impact et de succès dans la vie des populations.

Je reste convaincu que cette approche inclusive de participation des principaux acteurs et en partenariat entre les collectivités locales et les ONG est la seule voix qui soit en mesure de garantir la durabilité de tous les investissements et toutes ces actions menées.

Je réaffirme l'engagement de l'OMVS qui tient à accompagner les actions de développement local menées dans le bassin au service des populations.

Qu'il me soit enfin permis de réitérer notre gratitude à vous tous : agents de l'Etat, membres des organisations non gouvernementales, partenaires techniques et financiers, élus, professionnels de la communication pour vos efforts en vue du mieux-être des populations de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal. L'OMVS restera pour vous un fidèle compagnon pour que toutes les actions de gestion intégrée des ressources en eau soient un réel succès.

Je vous remercie pour votre aimable attention

”



## Pour le GI- Initiative Fleuve Sénégal



L'idée d'organiser cet Atelier à Bakel remonte à quatre ans. Il fut décidé lors d'une réunion à Dakar entre 6 organisations françaises travaillant depuis plus de dix ans, voire plus de trente ans pour certaines d'entre elles, dans la Bassin du Fleuve Sénégal.

La question était simple Comment être plus efficaces ? Comment rendre de meilleurs services aux riverains ? Pour cela une démarche s'est imposée : être encore davantage à leur écoute ! Donc venir au plus près des acteurs, à Bakel, la capitale du Réseau des Maires du Bassin du Fleuve Sénégal, au croisement des 4 pays.

Vous connaissez certainement ces organisations. Cinq sont membres d'un collectif qui s'appelle le Groupe *initiatives* : AVSF, Geres, Grdr, Gret et Le Partenariat, auquel s'est joint ADOS. Elles se sont réunies autour de l'Initiative Fleuve Sénégal. Comme on le verra cet après-midi, elles totalisent ces dix dernières années plus de 170 projets. Dans des domaines très variés, de l'irrigation au développement de l'agriculture paysanne, en passant par l'accès à l'eau potable des populations, la lutte contre les effets du changement climatique et la promotion de l'emploi des jeunes ruraux.

La dispersion géographique des projets, le cloisonnement des financements ou le manque d'occasions ont fait que, jusqu'à présent, le partage d'expériences n'a pas été suffisant. Il est pourtant indispensable et nous l'avons donc engagé par diverses rencontres, consolidées à l'occasion d'un précédent atelier à Saint-Louis en décembre 2020 et d'un séminaire en distanciel en mars dernier – Covid oblige.

Tous les grands sujets ont été évoqués : les défis majeurs du Bassin du Fleuve (environnement, pauvreté, foncier, sécurité), les vecteurs du changement local (femmes, jeunes, agriculteurs, éleveurs, migrants, collectivités locales, agences, opérateurs économiques), les dynamiques actuellement les plus puissantes sur les trois régions (Haut Bassin, Vallée, Delta), les programmes des organisations publiques nationales et régionales, les appuis extérieurs et enfin les modalités du travail en commun.

L'Atelier de Bakel qui s'ouvre aujourd'hui va nous permettre de nous enrichir de vos constats, de vos remarques et de vos propositions afin de définir, échanger sur les orientations de nos priorités d'action pour les années qui viennent et les faire connaître.

L'invitation du Groupe *initiatives* est accompagnée par celle du Programme Solidarité-Eau, ce laboratoire d'idées français fonctionnant en réseau, fort apprécié pour les documents de référence qu'il propose et par les échanges d'expériences qu'il organise entre différents acteurs en matière de gestion intégrée des ressources en eau. PS-Eau est impliqué dans le Bassin du Fleuve Sénégal, au travers sa collaboration avec l'OMVS et l'Agence de l'eau Adour-Garonne de la région du Grand Sud-Ouest de la France.

A distance, depuis Dakar, je voudrais remercier Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil départemental et le député-maire de Bakel pour leur hospitalité. Je voudrais aussi faire trois remerciements plus particuliers. L'un vers l'OMVS qui très tôt a accepté de parrainer cet atelier, et je pense tout spécialement à M. Amadou Lamine Ndiaye, directeur Environnement et développement durable, qui nous a reçu pour en parler dès le mois d'octobre 2019. Le second remerciement s'adresse à l'Université Gaston Berger, qui nous a fait bénéficier de la contribution du Professeur Sambou Ndiaye afin de mieux connaître les réalités du Fleuve. Le troisième à l'Agence française de développement qui apporte une partie du financement de cet atelier, à côté de ceux du PS-Eau et du Gi.

Notre volonté de mieux répondre aux besoins des populations riveraines du Fleuve ne s'arrêtera pas jeudi matin. Elle se poursuivra avec ce que nous appelons l'Initiative Fleuve Sénégal dont nous vous invitons à partager les objectifs, les orientations et les modalités pratiques d'intervention.

Pour cela, nous resterons inspirés par la sagesse du terroir :

**Yàlla, yàlla, bey sa tool.**

**Invoquer Dieu ne te dispense pas de cultiver ton champ.**



## Réseau des maires du bassin du fleuve Sénégal



Je voudrais, à l'entame, vous adresser, au nom du préfet du département de Bakel et, à travers lui, l'état du Sénégal mes sincères remerciements pour le choix de Bakel et votre engagement dans le vaste chantier de l'intégration régionale à travers l'organisation du présent atelier.

Permettez-moi de remercier la cellule de de Bakel / Matam pour la bonne préparation et l'accueil chaleureux, l'hospitalité mais surtout pour son engagement total dans l'action et pour le développement local transfrontalier. À travers lui, j'adresse aussi mes remerciements à tous les Maires venant des pays frères du Mali, de la Mauritanie et de la Guinée.

Mention spéciale à l'AFD et l'OMVS ainsi que toutes les organisations membres du G I F et de la GIZ  
Honorables invités,

Mesdames/Messieurs

Le territoire, que l'on pensait vouer à occuper une place régressive dans ce contexte de mondialisation retrouve toute sa légitimité en tant qu'échelle la plus pertinente d'expérimentation du développement. Ainsi, le développement économique local est destiné à développer les dimensions sociales, culturelles, environnementales, politiques, institutionnelles qui sont à la base de la société

Le BFS est avant et après tout un espace ou développement économique qui ne saurait parvenir à ses fins sans la prise en compte et l'intégration des diverses questions relatives à la gouvernance, aux conditions de vie des populations, à l'environnement, à la coopération transfrontalière et aux différentes questions connexes

Nous sommes ici réunis à Bakel pour animer et donner corps à l'exaltant processus de définition et de mise en place de synergie dans le bassin du fleuve Sénégal en tant que dispositif d'intégration

En effet, après les Etats et gouvernements, après les Parlements, après les chambres consulaires de commerce et d'industrie, le temps est venu pour les partenaires après les collectivités territoriales du bassin du fleuve Sénégal, de fédérer leurs moyens, leur expertise, leur initiative et les actions et de donner un vécu local et réel de la volonté d'unité qui nous anime dans cet espace.

Les défis qui nous interpellent à cet égard sont grands, et parmi ceux-ci, il y a le rôle de la gouvernance et du mode d'administration à travers une coordination horizontale qui accroîtra son efficience par le cumul des économies d'échelle issues des synergies des politiques de territoires mitoyens

Des réformes majeures sont engagées par les Etats de l'OMVS dans un contexte marqué par une restructuration générale de l'économie dans l'optique de relever d'autres défis qui ont pour nom :

- ◇ La lutte contre la pauvreté, l'insécurité, l'exclusion, la migration, les changements climatiques et ses corollaires ;
- ◇ L'impérieuse nécessité d'instaurer un système de bonne gouvernance indispensable pour réaliser les objectifs de développement portés par une chaîne de résultats qui produisent des effets et un impact sur le vécu quotidien de nos populations ;

Le processus de décentralisation, dans sa configuration actuelle dans nos Etats respectifs, est sapé par de multiples dysfonctionnements. Celui relatif à la lancinante question du financement de la décentralisation n'est pas des moindres.

Oui, Mesdames et Messieurs, la problématique du développement est, en grande partie, celle du financement du développement.

A ce sujet, nous saluons les efforts de la coopération française et des organisations régionales comme l'OMVS et la CEDEAO particulièrement de l'UEMOA qui a déjà eu à élaborer et à valider, avec les élus locaux, la directive sur le régime financier et comptable des collectivités territoriales de l'espace communautaire, et bientôt le début de la mise en du Programme Régional d'Appui à la Décentralisation Financière (PRADEF) arrimé au Programme de Coopération Transfrontalière Local (PCTL) dans un souci de promouvoir et d'impulser le développement dans les zones transfrontalières .

Qu'il me soit permis de remercier particulièrement la coopération française, la coopération Suisse, la coopération Allemande à travers la GIZ, l'OMVS et tous les membres du GIF dont l'engagement dans la coopération transfrontalière avec les Collectivités Territoriales et les forces vives locales témoigne, si besoin en était, de l'articulation pertinente et nécessaire entre trois objectifs :

- ◇ L'inclusion économique et sociale,
- ◇ La décentralisation,
- ◇ la paix et la sécurité des personnes et des biens.

Les espaces frontalières se doivent d'être des bassins de vie et une passerelle des espaces de cohésion sociale compte tenu de leurs nombreux avantages comparatifs sur le plan linguistique, socioculturel, économique et écosystémique. : Entre peuples qui ont tout en commun : même peuple, mêmes langues, mêmes cultures, mêmes systèmes de production dans un même écosystème

Le progrès économique et l'émergence de nos pays demeurent les enjeux majeurs de la mise en place des espaces de coopération qui doit faire face à un certain nombre de défis que sont :

- ◇ Le développement économique local, la problématique du transfert des compétences et des ressources au profit des collectivités territoriales, la coopération inter collectivité territoriale décentralisée (sud-sud, sud-nord) et la coopération transfrontalière);
- ◇ Le renforcement des capacités des élus locaux en maîtrise d'ouvrage
- ◇ Les mécanismes institutionnels de gestion des collectivités territoriales à la collaboration entre les services étatiques et les autorités locales, le renforcement de la participation des femmes et des jeunes dans la gouvernance locale, la prise en compte des problèmes environnementaux tels que le changement climatique et la gestion de l'eau et ses conséquences).

Chers participants

En organisant cet atelier, vous avez compris que le niveau local, est le siège des spécificités et des différences, il est le réservoir des contraintes et des opportunités, il est le lieu d'action et d'expression de toutes les réalités sociales, politiques, économiques et environnementales ;

Cependant, ce mouvement vers la base peut laisser pour compte une autre nécessité, celle d'un mouvement externe de type international, pour bâtir une coopération transfrontalière forte et viable entre le Mali, la Mauritanie, la Guinée et le Sénégal, pays liés tout à la fois par la géographie, par l'histoire, par le présent et par l'avenir

Il s'agit en fait, à côté de la diplomatie étatique, d'engager de bons mécanismes de rapprochement des peuples et de prévention de conflits à travers leurs collectivités territoriales.

C'est à ce prix que les collectivités territoriales, vont contribuer à gommer cette image de l'Afrique faite de guerres, de misère et de désolation, de chômage des jeunes et de tentatives souvent malheureuses de rejoindre l'Europe par la mer ou le désert.

Les délégués que nous sommes, tenterons, entre autres, de pointer du doigt ces enjeux et défis afin de nourrir la réflexion et l'action dans le cadre de cet atelier qui arrive à un moment où la pandémie à fini de perturber le monde sur tous les plans.

Chers collègues élus chers invités- Il s'agit pour le GIF et ses partenaires, d'opérationnaliser tous les atouts en sa main pour faire du BFS un espace de complémentarité et plus jamais une zone de rupture

Au nom du préfet, Je vous remercie de votre attention et déclare ouverts les travaux du présent atelier.

”

# JOURNÉE INTRODUCTIVE

## Contexte et enjeux prospectifs du Bassin du Fleuve Sénégal (BFS)- UBG // Cf présentation 1.

### Présentation des résultats de l'étude sur la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques dans la MVF // Cf Présentation 2

#### Point de débat 1

##### Sur la question de la Gouvernance :

- ◇ Comment faire pour que le développement soit conservé entre les mains des acteurs territoriaux ?
- ◇ Quand on parle de décentralisation, les espaces décisionnels et les moyens d'actions doivent être transférés aux élus territoriaux.
- ◇ Par ailleurs, les politiques de coopération internationale ont des agendas et enjeux qui parfois, ne sont pas en adéquation avec les demandes des territoires. Il faudrait une synergie et une coordination des actions des organisations internationales, que leurs actions s'inscrivent dans les politiques et la planification locale.
- ◇ Il faudrait valoriser l'approche territoriale avec une approche de développement impulsée par les collectivités territoriales.
- ◇ Les aspects liés aux actions allant dans le sens de favoriser une paix sociale ne sont pas suffisamment abordés.

##### Sur la question des ODD :

- ◇ Quels objectifs opérationnels des ODD répondraient au mieux aux enjeux et défis du BFS ?
- ◇ Sur la question des villes intermédiaires qui constituent l'opportunité d'expérimenter l'opérationnalisation des ODD –
- ◇ Le manque de connaissance de la part des élus des communes qui ne se sont pas approprié le concept des ODD

##### Sur la question de la Sécurisation foncière :

- ◇ La sécurisation foncière est un défi important pour les collectivités territoriales. Des études, des conclusions et recommandations ont été faites, mais restent dans les « tiroirs » du ministère. Comment faire pour qu'elles soient appliquées ?

##### Sur la question de la marchandisation des ressources naturelles : secteur minier et halieutique

- ◇ Le secteur minier est-il opérationnel au Sénégal ? Au Mali, l'exploitation des mines d'or a fortement contribué à la dégradation des ressources naturelles.
- ◇ Il y a également la question de l'exploitation halieutique du fleuve, qui est source d'emplois, mais également de conflit car des pêcheurs venus d'ailleurs viennent piller les ressources.

##### Sur la question des Territoires et des dynamiques transfrontalières :

- ◇ Il est présenté une vision très sénégal-sénégalaise de la gestion du fleuve alors qu'il y a de la diversité sur ce territoire. Il faut tenir compte de chaque spécificité des territoires du bassin. Par ailleurs, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de planification territoriale, elle est faite, tout au moins en partie.
- ◇ La dynamique transfrontalière est confrontée au problème de financement, quelles sont les solutions ?
- ◇ Comment les Etats, les initiatives de coopération transfrontalière peuvent accompagner les producteurs dans le cadre d'une transition agro-écologique ?

### Principaux éléments de Réponse :

- ◇ La mise en œuvre des ODD au Sénégal n'avance pas car il n'y a pas de démarche d'appropriation des élus et des responsables politiques. Il y a toutefois des initiatives, comme celle que nous menons avec l'ARD de St Louis, où nous travaillons sur leur opérationnalisation.
- ◇ Sur la question du foncier : Un plan d'affectation des sols en concertation avec les communes a été élaboré. Il faut signaler des acquis sur la délivrance et la régularisation du foncier.
- ◇ *L'activité minière est présente au Sénégal. En effet, on peut identifier plusieurs sites comme le département de Saraya dans la région de Koudougou où se passe l'exploitation minière avec notamment l'orpaillage. Dans le département de Bakel, l'arrondissement de Keniéba particulièrement la commune de Madiouno Foulbé, exploitation de Manganèse, exploitation de l'or et gisement de grès présents dans la zone. Concernant la marchandisation de nos ressources naturelles est réelle. Le cadre est déficient, il n'y a pas de contrôle, ni de l'Etat, ni des citoyens. Il n'y a aucune maîtrise des quantités de ressources naturelles exploitées ni de retour financier pour nos territoires. L'Etat brade nos ressources et n'associe pas les OSC sur cette question. C'est une nébuleuse.*
- ◇ Concernant les ressources halieutiques, la collaboration avec la FAO a permis d'identifier les questions de pollution, de pêche non contrôlée. La question de la pêche repositionne le travail que l'OMVS est en train d'effectuer.

### Sur la présentation de l'étude sur les changements climatiques

- ◇ Cette étude débouche sur un plan d'action. Y a-t-il un plan de financement, pouvez-vous communiquer la liste des projets associés à cette étude et au plan de financement ? L'étude propose un scénario mais y a-t-il une étude comparative avec les autres scénarios ?
- ◇ Il est démontré que les femmes et les jeunes sont les plus vulnérables sur les questions d'accès au foncier. Votre plan d'action inclue-t-il des actions spécifiques afin de faciliter l'accès des femmes et des jeunes au foncier et d'éviter les conflits fonciers ?
- ◇ Comment avez-vous prévu d'inclure les problématiques auxquelles sont confrontées actuellement les populations ? Par exemple, le manque de crue du fleuve cette année fait craindre pour les cultures. La SAED a-t-elle prévu des alternatives ?
- ◇ Est-il prévu de mutualiser les actions, les expériences avec les autres organismes de bassin, comme l'ABN par exemple (Agence de Bassin du Niger) ?
- ◇ Quelles sont les mesures envisagées pour la gestion des risques ? Quel avenir pour la production d'électricité si la disponibilité de la ressource est en baisse ?

### Principaux éléments de Réponse

- ◇ Les projets sont en effet détaillés et le budget est d'environ 24 milliards de CFA. Ce plan d'action est valable 5 ans. Il y a une recherche de partenariat innovant et de recherche de financement, notamment pour accéder aux fonds verts.
- ◇ Le plan d'action s'est basé sur le scénario le plus pessimiste.
- ◇ Des actions sont en effet envisagées spécifiquement envers les femmes et les jeunes.
- ◇ Concernant la question des cultures, elle ne relève pas totalement des compétences de la SAED.
- ◇ La SAED, l'office du Niger et l'ensemble des sociétés d'aménagement et de gestion des périmètres agricoles se fédèrent autour de la COSTEA (Comité Scientifique et Technique de l'Eau Agricole). Il y a en effet de discussions au niveau du comité scientifique et technique afin de partager les informations et expériences.

# Regards croisés OMVS/Agence de l'Eau Adour-Garonne et présentation de la coopération institutionnelle // Présentation 3

L'OMVS est une organisation interétatique composée de plusieurs instances et organisations qui lui permettent de réaliser sa mission. Elle est dirigée par la conférence des Chefs d'Etats qui vote tous les 2 ans pour une présidence, celle-ci est tournante. Les quatre Ministres des tutelles des pays du fleuve Sénégal forment le conseil des Ministres qui se réunit 2 fois par an (juin et décembre) pour voter les budgets, programmes et contrôler l'avancée. Le Haut-Commissaire de l'OMVS est nommé par les 4 Présidents. L'OMVS est composée de plusieurs sociétés d'exploitation : SOGED, SOGENAV, SONADER, SOGEM, SEMAF, ADERS, ... Il y a un organe consultatif : le Comité de Bassin du fleuve Sénégal. Son SDAGE est en cours de mise en place, l'atelier final doit bientôt être réalisé.

Il existe une Commissions permanentes des eaux (CPE) qui permet l'allocation de la ressource en eau selon les usages (fonctionnaires et usagers en font partie). Elle prend également des décisions et les soumet au conseil des Ministres pour approbation.

Le Comité de Bassin (CB) s'est inspiré de ce que fait le Comité de Bassin en Adour Garonne en France en ce qui concerne la participation des usagers. En effet, ils ont également constitué 4 collèges : administrations, société civile, élus et communauté scientifique.

Au niveau financement, le budget est divisé par 4 (le pays qui a le plus ne cotise pas le plus). Pour les investissements, il existe une clé de répartition des coûts et charges (un travail avec l'OIEau avait permis de réaliser cet outil de calcul). Pour exemple, un Etat qui gagne 40% grâce à un ouvrage cotisera 40% au budget global de l'OMVS car l'équité est privilégiée. Cependant, les ouvrages réalisés, quel que soit leur emplacement ou le pays d'accueil, sont une propriété des Etats membres. Par ailleurs, des priorités d'usages sont données. Par exemple, pour l'hydroélectricité, la priorité est donnée au Mali pour le barrage de Manantali qui se situe sur son territoire.

En parallèle, pour financer le reste des actions de l'OMVS, des financements extérieurs sont sollicités de façon collective et portés par les Etats membres. Par exemple, pour le PGIRE, les 4 Etats sont allés à la Banque Mondiale pour s'endetter afin de remettre les financements à l'OMVS.

Au niveau découpage administratif, il n'en existe pas pour le moment au niveau de l'OMVS pour le bassin du fleuve Sénégal (BFS) en raison de deux contraintes : la taille du bassin et la mise en synergie des actions au niveau national et au niveau régional. En ce qui concerne le personnel de l'OMVS et de ses sociétés de gestion, le nombre de personnel cadre est équilibré entre les 4 pays mais les personnels d'appui sont issus des pays. Les cadres doivent être affectés à des postes dans tous les pays, même ceux dont ils ne sont pas issus.

Depuis 2002, l'OMVS est en coopération avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) afin de consolider les projets d'investissement, partager leurs expériences et faciliter le transfert de compétences. Il est certain que les échelles des bassins sont différentes et que certains enjeux peuvent être différents, mais les deux bassins rencontrent tout de même beaucoup d'enjeux communs.

Depuis 2009, un travail sur le Comité de Bassin de l'OMVS a été fait. Le premier SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a été élaboré en 2009 et son actualisation est en cours tenant compte de l'évolution du contexte environnemental avec la mise en place d'un plan d'investissement. Les échanges avec le RIOB aident également.

Du côté Adour Garonne en France, un fort plaidoyer est fait auprès des collectivités territoriales pour rendre visibles les enjeux du BFS et mobiliser les acteurs autour de la coopération décentralisée. Lors du Forum Mondial de l'Eau à Dakar en 2022, il est prévu des activités de valorisation des initiatives et projets des acteurs du fleuve Sénégal et notamment de l'OMVS.

Malgré les lois récentes qui imposent le transfert des compétences Eau et Assainissement aux intercommunalités, les élus des collectivités restent des interlocuteurs importants de l'AEAG. Certains siègent au Comité de Bassin Adour Garonne et constituent d'ailleurs le collège majoritaire, les collectivités étant les plus gros contributeurs en terme de redevances. Le dispositif de collecte des redevances est renforcé par l'intervention de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) qui fait la police de l'eau. C'est l'AEAG qui assiste les collectivités territoriales sur le volet d'appui technique et financier.

Du côté OMVS, les collectivités n'ont, par le passé, pas été impliquées au processus décisionnel ou consultatif, bien qu'il eut existé un organe consultatif auprès des préfets auparavant. Ce n'est que le Comité de Bassin créé depuis peu qui intègre les collectivités. Ceci s'explique par la taille du bassin et le fait que les choses prennent plus de temps également dans une organisation interétatique. Mais l'OMVS est très consciente de la pertinence d'impliquer les collectivités et des solutions sont en cours de recherche pour savoir comment et à quelle(s) échelle(s) les mobiliser.

Par exemple, l'OMVS assiste dans la Fallémé à la prolifération de pratiques liées à l'orpaillage qui détériorent la ressource, il aurait été nécessaire d'agir aux côtés des collectivités. La motivation est grande puisque cela permettrait d'agir sur les soucis sociaux mais également sur la collecte des redevances auprès des usagers. C'est pour cela aussi que l'OMVS avait encouragé la création du Réseau des Maires de communes riveraines du Bassin du Fleuve Sénégal, cette plateforme étant l'occasion de vulgariser les actions de l'OMVS mais également d'intégrer les préoccupations des collectivités territoriales. C'est pour cela également que l'OMVS a souhaité mettre en place un atelier GIRE plus particulièrement pour consulter les collectivités territoriales du bassin du fleuve, comprendre leurs difficultés et dégager des pistes de collaborations éventuelles.

Mais le contexte est compliqué car il existe 4 lois nationales pour l'eau et pour la décentralisation dans les 4 pays du fleuve et il faut mettre tout cela en adéquation avec les modes d'interventions de l'OMVS, ses instances, ses sociétés de gestion et son cadre institutionnel (charte des eaux, PGIRE...).

En définitive, l'OMVS gagnerait à privilégier l'implication des collectivités territoriales dans la résolution des problématiques rencontrées pour la préservation de la ressource mais également dans la mise en œuvre des projets liés à la planification territoriale.

Le contenu du partenariat entre l'OMVS et l'AEAG a beaucoup évolué. En effet, l'accord est actualisé tenant compte du contexte. Les questions relatives à la qualité de l'eau et aux changements climatiques sont de plus en plus présentes, toujours est-il que le contenu est souple et flexible.

Cependant, l'intérêt de ce partenariat pour l'OMVS est également axé sur le partage de bonnes pratiques, le transfert de compétences et le renforcement de capacités. Par ailleurs, l'objectif est d'inciter l'émergence des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement sur le BFS.

## Echanges avec les participants

### Au sujet du fleuve et de l'OMVS :

- ◇ Certains participants expliquent qu'ils n'ont jamais entendu parlé de la représentativité des collectivités territoriales au sein du comité de Bassin, le cas de la Mauritanie a été évoqué.
- ◇ Le barrage de Diama a permis de lutter contre la remontée des eaux salées mais il a également eu des conséquences négatives : typha, remontée de la nappe phréatique ce qui oblige certains habitants, notamment de la commune de Podor, à faire des réfections fréquentes dans leurs maisons et des infrastructures du village à cause de l'humidité. Podor et Matam ne sont plus confrontées aux problèmes de salinité de l'eau mais les prises ne sont pas encore améliorées donc il y a un manque d'eau pour ces communes situées en bordure du fleuve Sénégal, ce qui est paradoxal.
- ◇ Une idée est émise d'organiser un festival du fleuve Sénégal pour rassembler les acteurs des 4 pays, et créer ainsi un cadre favorisant les échanges culturels.
- ◇ La demande a été faite sur l'existence d'un dispositif cartographique facilitant la maîtrise de l'information au niveau de l'AEAG.
- ◇ Il ne faut pas oublier l'implication des usagers aux niveaux locaux/territoriaux.
- ◇ Il faut que l'OMVS implique les collectivités dès le départ et non lorsqu'il y a un souci. Un dispositif de consultation devrait être mis en place.
- ◇ Il faudrait repenser les champs d'action de l'OMVS pour l'impliquer sur le développement local des territoires
- ◇ L'échelle de sous bassin versant ou l'échelle départementale peuvent être des échelles pertinentes pour un découpage du BFS
- ◇ Même si le conseil des ministres est l'organe de décision de l'OMVS, celle-ci travaille en articulation avec les politiques nationales.

### Au sujet du bassin AG, comment est organisée la gouvernance ? :

- ◇ Le Comité de Bassin Adour –Garonne – autrement dit le parlement de l'eau- décide et/ou valide tout ce qui est planification et programmes : SDAGE pour le bassin, SAGE pour les sous bassins versants, programmes d'intervention de l'Agence de l'Eau, taux de redevance et taux d'aides et à qui et comment ces aides s'appliquent car des priorités sont définies. Le changement climatique a été intégré à tous les documents de programmation, ce n'est plus un enjeu supplémentaire, c'est intégré à tous les enjeux, documents et programmes.
- ◇ Le Conseil d'Administration de l'AEAG est présidé par le Préfet coordonnateur de bassin. Au quotidien, il y a un dialogue permanent avec les services de l'Etat.
- ◇ Les redevances sont prélevées sur les usages et pollutions. Principe préleveur – consommateur – payeur. 11% à 14% de la facture d'eau des usagers est prélevée pour l'Agence de l'Eau. Les collectivités reversent le montant correspondant à l'Agence. Les agriculteurs, eux sont taxés sur l'irrigation (compteurs), de même que les industriels sur leur consommation. Il existe des redevances également sur les usages phytosanitaires. Tous les usagers voient sur leurs factures clairement la part prélevée pour l'Agence de l'Eau. Les taux de redevances sont votés par le comité de bassin mais l'Etat garde toujours un regard sur les taux.
- ◇ En ce qui concerne la gestion de l'information sur la qualité de l'eau et autres infos pertinentes, il existe un Système d'Information sur l'Eau (SIE) commun et alimenté par les 6 agences de l'eau françaises. Pour l'AEAG, c'est 1 million de données par an qui transitent. Ce SIE est ouvert au public et notamment une application « Qualité Rivière » existe pour permettre à tous de consulter l'état des rivières et fleuves au niveau national ainsi que l'état de la biodiversité.



## POINT DE DÉBAT

### Concernant la motivation du rapprochement AEAG/OMVS

- ◇ Cette coopération est née de la volonté d'apprendre et de progresser ensemble, même si nos territoires sont différents et n'ont pas les mêmes échelles, nous partageons des sujets communs, tels que les changements climatiques, les problématiques des estuaires, les problèmes de salinisation...
- ◇ Les 2 organismes échangent sur le volet institutionnel et réfléchissent ensemble à comment faire progresser la gouvernance pour mettre en œuvre des politiques efficaces sur le terrain.
- ◇ Par ailleurs, nous sommes plus forts entre partenaires pour convaincre de l'efficacité de l'approche GIRE sur nos territoires. Nous portons ainsi des messages de plaidoyer et donnons de la visibilité sur nos enjeux et nos solutions, comme par exemple lors du forum mondial de l'eau.

### Concernant le Contenu et thèmes du partenariat

- ◇ Le partenariat évolue chaque 2 ans et l'accord s'adapte aux grands thèmes d'actualités comme par exemple la gouvernance, l'implication des parties prenantes, les changements climatiques, la qualité des eaux... Le sujet de fond reste la GIRE, mais le partenariat reste souple et flexible.
- ◇ Le retour d'expériences, le partage des bonnes pratiques, le renforcement et le transfert de **compétences sont essentiels dans notre coopération.**

### Concernant l'Implication des collectivités territoriales

- ◇ En France les maires ont historiquement la responsabilité du service public de l'eau et de l'assainissement. La loi a évolué et a transféré la compétence aux intercommunalités. Les élus sont des opérateurs de l'accès à l'eau – ils sont présents au comité de bassin et font remonter les préoccupations de leur population. L'eau reste ainsi au cœur de toutes les préoccupations des politiques locales.
- ◇ L'OMVS connaît du retard dans l'implication des communes. Elles sont aujourd'hui impliquées dans les organes consultatifs mais non décisionnaires. L'OMVS encourage également l'intégration des besoins des communes dans sa planification. La difficulté est que les 4 pays n'ont pas les mêmes types de décentralisation et de politique de l'eau.



# Analyse rétrospective des actions des membres de l'IFS dans le BFS : « Comment les acteurs de l'IFS/GI sont-ils intervenus dans le BFS ces 10 dernières années » et présentation du plan d'action par les représentants d'Initiative Fleuve Sénégal // cf présentation 4 et présentation 5

Présentation de l'IFS par *Nicolas Dupuis (Le partenariat), Gwénaëlle de Jacquelot – Grdr), Sophie Barthelon (AVSF) Bacacar Gueye (Gret)*

Les 6 Organisations Non Gouvernementales (ONG) parties prenantes de l'IFS partagent des visions communes et suivent des modes d'intervention complémentaires. Elles ont souhaité se rapprocher pour faciliter l'échange d'expériences et de pratiques, et favoriser la mutualisation des interventions sur un territoire en concertation avec leurs partenaires locaux (autorités locales, Agences Régionales de Développement, associations d'élus, services techniques déconcentrés, Sociétés nationales, organisation de la société civile, organisations paysannes, association de migrants, agences internationales comme l'OMVS, ...). Cette initiative traduit leur volonté de s'appuyer sur une approche territoriale dans leurs interventions pour en accroître la cohérence et les synergies.

*Depuis 2 ans, ces 6 organisation travaillent dans une logique hors projet pour amorcer une démarche commune de plaidoyer basée sur les enjeux du développement du BFS en portant sa réflexion sur 3 grandes questions :*

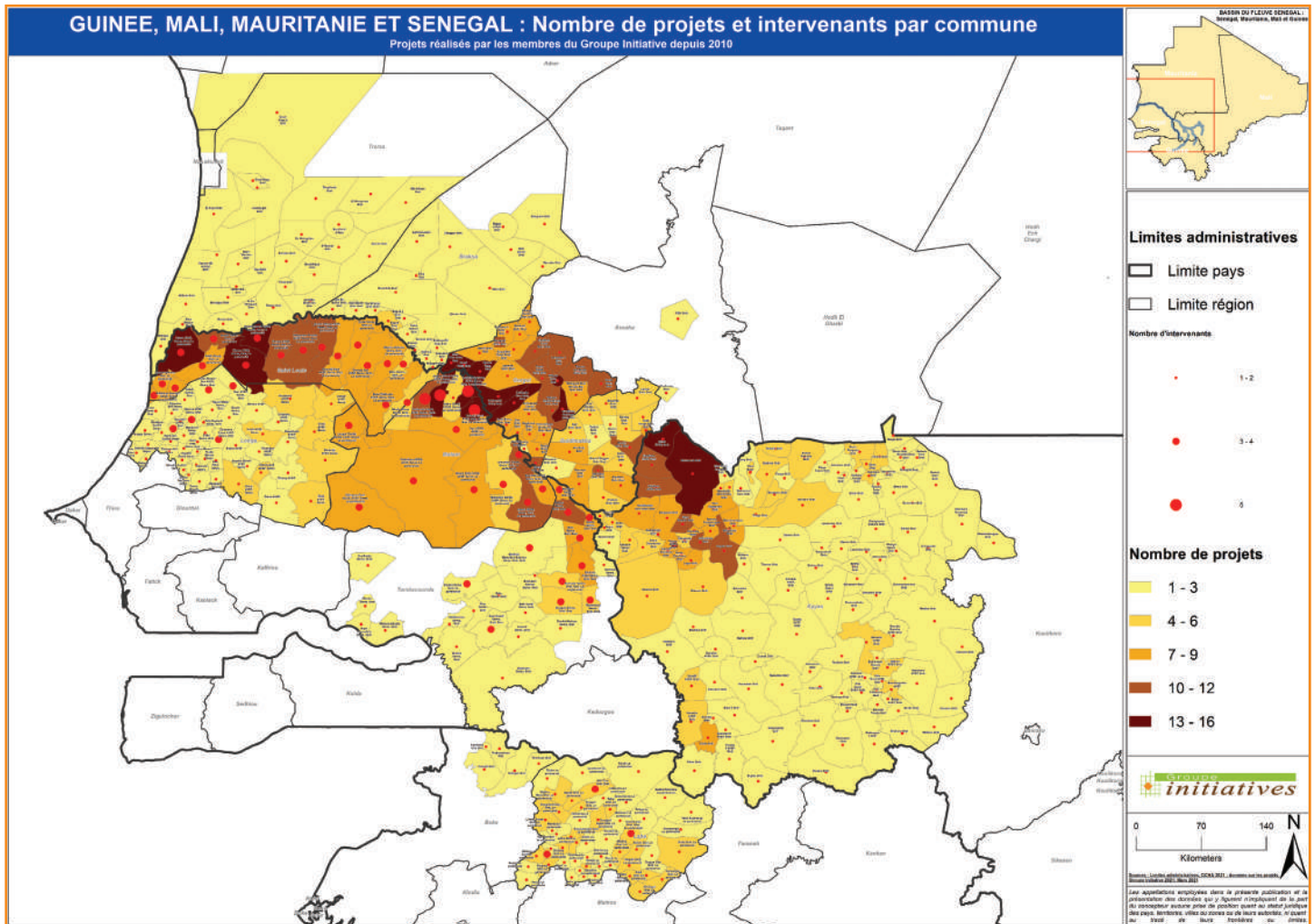
- ◇ Quelle complémentarité entre nos actions thématiques et géographiques et comment fédérer nos organisations et nos partenaires autour d'objectifs communs ? Quelles solutions pour lever les difficultés identifiées ? Comment bâtir un nouveau modèle pour travailler ensemble ? sommes-nous capables de le mettre en œuvre ? Etant chacun une tête de réseau, comment faire converger nos actions vers des dynamiques locales durables propices au changement d'échelle ?
- ◇ Comment mobiliser les acteurs locaux pour co- construire un marketing territorial du BFS ?
- ◇ Quelle dynamique de plaidoyer imaginer (intégrant la question des échelles et des multiples acteurs) pour construire des coopérations territoriales sur ce vaste bassin transfrontalier ?

Durant l'atelier, une présentation (cf. présentation 6) présente Comment les membres du GI sont intervenus sur le territoire du BFS ces dix dernières années ? **Les membres de l'IFS ont mené 143 projets sur 10 thématiques avec 224 partenaires dans 422 communes d'interventions dans 4 pays (Mauritanie, Mali, Guinée, Sénégal).**

Les présentations portent sur les principaux territoires d'intervention, les principales thématiques d'intervention des organisations, les évolutions des thématiques d'intervention selon les années, les types et formes de partenariat, les publics cibles et les principaux partenaires techniques et financiers.

*Ces analyses ont permis d'analyser les pratiques et les enjeux et de proposer un plan d'action autour de*

- ◇ Axe 1 : Production de connaissance / Diffusion / Passage à l'échelle / Diffusion d'action
- ◇ Axe 2 : Savoir-faire, approche multi-acteurs, dialogue territorial, pérennité et appropriation de l'action
- ◇ Axe 3 : Redevabilité / citoyenneté / plaidoyer
- ◇ Axe 4 : Impact / redevabilité / SE de l'action



### Echange avec les participants :

- ◇ De nombreux maires se sont interrogés sur comment et de quelle manière ils pouvaient être partie prenante de cette initiative ?
- ◇ Quels liens à faire entre l'IFS et le réseau des maires du BFS ?
- ◇ Le plan d'action a été présenté mais concrètement comment va-t-il être mis en œuvre ?
- ◇ L'OMVS salue cette initiative et que l'IFS peut apporter un appui technique à l'OMVS pour tenir ce genre d'évènement et pour maintenir la mobilisation des acteurs du BFS.
- ◇ Qu'il serait nécessaire d'organiser ce type de rencontre de manière annuelle afin d'aller plus loin dans l'échange et dans la construction d'une stratégie commune.

L'organisation de cet atelier est un 1<sup>er</sup> étape dans la co-construction d'une dynamique pluri acteurs (OMVS, PSEAU, agence de l'eau Adour Garonne, CT, agences déconcentrées, OSC, membres IFS) sur le BFS. Et il sera important que le RMBFS, l'OMVS et l'ISF poursuivent leurs collaborations afin d'identifier des pistes d'actions pour la suite- et avoir ainsi un plan d'action en commun. En interne de l'IFS / GI, les membres vont travailler sur des actions prioritaires qui seront: la production de connaissance/ mutualisation/ diffusion de connaissance / base de données, sur l'identification d'indicateurs et sur la mobilisation de l'IFS comme catalyseur des dynamiques sur le BFS.

# Présentation des plans stratégiques ou feuilles de route des principaux acteurs du BFS

Présentation de l'OMVS *par Lamine Ndiaye*

Présentation du Réseau des maires du fleuve Sénégal *par Mamadou Fadé*

*Pour le Réseau des Maires, Mamadou Fadé, secrétaire du Réseau :*

Le réseau est porté par une dizaine de communes du bassin mais il est en processus d'expansion. Il est donc important de souligner que la souveraineté des Etats ne doit pas constituer un frein au raffermissement des liens historiques sécuritaires. Ainsi, les objectifs du RMBFS sont multiples :

- ◇ Consolider les dynamiques d'échanges ;
- ◇ Construire et porter un plaidoyer fort ;
- ◇ Travailler en rapport avec les Etats et les institutions régionales (OMVS, UEMOA) à mettre en place et faciliter des mécanismes de circulation des personnes et des biens ;
- ◇ Mettre en œuvre des actions concrètes d'envergure régionale ;
- ◇ Faire de la coopération transfrontalière un levier essentiel ;
- ◇ Animer un dialogue multi-acteurs sur les questions transfrontalières avec les territoires riverains du FS comprenant institutionnels, SC, association des migrants et instituts de recherche.

Une assemblée générale avait été organisée en 2016 à Bakel où l'ensemble des maires et techniciens présents ont signé la déclaration de Bakel où la création du réseau des maires a été actée.

Pour le pilotage du réseau, un conseil du réseau a été mis en place en permettant à chaque collectivité membre de se faire représenter par le maire et un membre des commissions techniques.. Il faut deux représentants par collectivité pour intégrer le réseau. Le réseau est porté par l'OMVS et l'UEMOA.

Pour le réseau, **la coopération transfrontalière a toute son importance**. Pour l'encourager, il faudrait mettre en place des outils de plaidoyer et des mécanismes de financements innovants afin de développer des actions de ce type sur le bassin du fleuve.

**La feuille de route du réseau s'articule autour de 7 axes :**

- ◇ Axe 1: Elaboration du Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré du BFS (SATI) avec un portefeuille de projets de coopération transfrontalière, nouvel outil faisant l'objet d'une expérimentation dans certains pays de l'UEMOA dont le Sénégal ; Organisation d'ateliers zonaux d'information sur la vie du réseau ;
- ◇ Axe 2 : Développement institutionnel du réseau et structuration et pilotage de projets.
- ◇ Axe 3 : Développement local avec une approche chaîne de valeur, coopération transfrontalière et renforcement des capacités.
- ◇ Axe 4 : Des thèmes ciblées : développement socioculturel, genre, paix et sécurité. L'organisation d'une table ronde avec des partenaires techniques et financiers
- ◇ Axe 5 : communication, coopération et partenariats

La feuille de route du réseau des maires est notamment composée de la mise en place d'un schéma d'aménagement transfrontalier intégré. Pour cela, une cartographie doit être faite (l'Initiative Fleuve Sénégal doit appuyer la démarche) ainsi qu'un diagnostic territorial et la mise en place de projets de coopération transfrontalière (l'échelle intercommunale est privilégiée).

Des ateliers par zone sont prévus pour informer les acteurs de la vie du réseau, ainsi que des activités de plaidoyer avec les autorités locales, régionales et centrales des pays du fleuve.

Des ateliers thématiques doivent également être réalisés (Emploi-jeunesse, GIRE et Ressources attractives) ainsi qu'un festival transfrontalier de promotion de l'économie, de la culture, de la paix, de la sécurité et de la mobilité pastorale. Pour tout cela, des tables rondes avec les partenaires techniques et financiers du BFS seront tenus. La Coopération suisse a d'ores et déjà décidé de participer financièrement, ainsi que l'Union Européenne.

### Echanges avec les participants

- ◇ 6 communes à Dagana ne font pas partie du RMBFS. Un plan d'actions a été élaboré, le manque de concertation avec l'ensemble des communes riveraines, n'entraînerait-il pas un manque de prise en charge des problématiques qui existent? Les départements ne sont pas pris en compte dans l'implication du RMBFS.  
*Le réseau est en cours de construction et les collectivités ont le libre arbitre d'adhérer. Des campagnes de communication sont en prévision pour porter l'information au maximum de personnes. Le statut et le réglementaire ont été validés, ce sont des documents permettant la délibération des communes. La délibération est l'occasion de confirmer l'adhésion des communes au RMBFS et de désigner les représentants de la collectivité au conseil du réseau.*
- ◇ Les aspects juridiques et réglementaires sont souvent laissés pour compte dans le cadre des initiatives érigées dans ce sens. Il faudrait un plaidoyer fort pour accompagner les collectivités à porter les aspects juridique et réglementaire.  
*La convention de Niamey est le cadre de référence du RMBFS en matière de coopération transfrontalière. Un plaidoyer est en cours en rapport avec l'OMVS pour voir dans quelle mesure les 4 Etats pourraient assouplir les textes afin de favoriser l'émergence de ce type de cadre.*
- ◇ Il existait un centre de formation à Bakel qui était géré par les associations de 3 pays (Mali, Mauritanie et Sénégal), mais n'est malheureusement plus actif. Pourquoi ne pas le relancer?  
*Un plaidoyer a été effectué auprès de l'UEMOA qui était prêt à accompagner financièrement la réhabilitation du centre pour en faire un centre de ressources et donc rétablir la fonction de formation. Le processus est en cours de suivi. D'ailleurs, les discussions ont été entamées avec l'entité se chargeant de la gestion du centre, qui est une association de droit sénégalais, pour un transfert et de mise à disposition au RMBFS.*
- ◇ Ce réseau est à l'image des groupements locaux de coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest, il faut donc aller à l'image de ces cadres existant en concluant un accord de coopération transfrontalière entre les collectivités et la formalisation du réseau.
- ◇ Il serait bon d'associer le secteur privé à toutes les activités mises en place surtout qu'il est très actif dans le BFS.  
*Ce sont des acteurs clés qui doivent être identifiés notamment dans le cadre du SATI.*
- ◇ Le ministre chargé de l'économie et de la promotion des secteurs productifs a été chargé par l'administration mauritanienne de réfléchir sur la problématique foncière, la Vallée du Fleuve étant une priorité identifiée

### **Pour l'OMVS, Intervention d'Ousmane Hane de la SOGED :**

La SOGED est responsable de la gestion du patrimoine, qu'ils peuvent confier à des tiers. Son financement doit être assuré par les redevances, mais pour l'instant faute d'équilibre financier, elle est toujours tributaire de la contribution des Etats.

Son objectif est de concourir à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD).

La SOGED participe localement à la gestion de l'eau et l'assainissement.

En termes de ressource en eau, sur son territoire, il est recensé des prélèvements annuels de 4 milliards de m<sup>3</sup> et l'ouvrage de Diama rejette plus de 10 milliards de m<sup>3</sup> par an. Ce n'est pas une perte car c'est un cycle naturel, mais il y a ici une opportunité de valoriser ce rejet. Mais ceci est compliqué car la SOGED ne dispose pas d'espace de stockage et que les transferts sont compliqués par la forte présence du typha. Les principaux préleveurs sur le territoire de la SOGED sont les sociétés d'agrobusiness (2 milliards de mètres cubes annuels). En parallèle, il existe certains prélèvements marginaux mais qui sont très impactant pour la ressource : ceux relatifs à l'activité minière. Aussi, il y a les « prélèvements » difficiles à quantifier et non facturés pour la biodiversité, les lacs, les marigots, les écluses, etc.

La SOGED facture 2,5 milliards de mètres cubes annuellement mais ne recouvre que 30% du montant total de ces factures. En effet, il y a un manque de visibilité des usagers sur ce qu'est la SOGED et sur l'aspect service rendu par la SOGED. Il est aussi très difficile pour la SOGED d'assurer la qualité de l'eau.

L'accès à la ressource en eau du fleuve et de ses affluents devient de plus en plus difficile à cause du typha et d'autres plantes envahissantes très présentes qui détériorent la qualité de l'eau et empêchent les ouvrages présents de fonctionner correctement. Pour cela, ils mettent en place des programmes de faucardage qui ne sont pas optimaux : cela abîme davantage la biodiversité du fleuve et il faut repasser tous les ans, ce qui est très coûteux.

L'actualisation du nouveau PGIRE prévoira la réhabilitation d'infrastructures. Les barrages de Manantali et Gourbassi sont concernés afin de mieux réguler le fleuve.

Des ouvrages sont prévus pour mieux contrôler les affluents à l'aide de barrage. Des études sont en cours.

### Echanges avec les participants

- ◇ *En ce qui concerne la navigation sur le fleuve Sénégal : le projet n'est pas abandonné. La SOGENAV est désormais opérationnelle et des financements sont en cours de mobilisation.*
- ◇ *Pour la facturation du service de l'eau, les prix sont uniformisés sur l'ensemble du territoire.* La Sen'Eau doit stabiliser/harmoniser le coût de l'eau alors que l'eau de surface traitée coûte plus cher que les eaux souterraines et la Sen'Eau prélève annuellement 40% de la ressource sur le fleuve et 60% sur les eaux souterraines donc il existe un système de péréquation.
- ◇ La SOGED aurait intérêt à susciter l'implantation des agrobusiness pour améliorer sa santé financière mais elle ne veut pas privilégier seulement ce type d'activité au détriment de la qualité des eaux et de l'agriculture paysanne. Existe-t-il des études prospectives visant à réglementer l'activité des agrobusiness au vu de tous les enjeux existant en matière de qualité de l'eau ?
- ◇ *Les agrobusiness génèrent beaucoup de valeur ajoutée financière mais le prélèvement par cette entité n'est pas conséquente. Le problème actuellement est principalement orienté vers les cultures irriguées vivrières. Dans une approche sociale de facturation, c'est la tranche la moins facturée, et la plus grande masse des usagers.*
- ◇ Existe-t-il un cadre réglementaire pour réguler l'utilisation de la ressource entre les différents pays ? La SOGED devrait trouver des stratégies pour le stockage de la ressource en eau perdue lors des périodes de crue au niveau du Fleuve.
- ◇ *Au niveau du code de conduite et de la réglementation : la charte de l'eau fleuve Sénégal et le règlement du service de l'eau du fleuve Sénégal ont été adoptés. Egalement, il est prévu de mettre en place un dispositif de contrôle des affluents non contrôlés.*
- ◇ Des études sur la qualité de l'eau sont menées pour adapter les usages aux niveaux d'étiage
- ◇ L'hiver n'a pas été pluvieux donc il y a eu moins de cultures de décrues cette année. On devrait aller vers une réalimentation du Fleuve pour pallier à cette problématique.
- ◇ En termes de financements, un système de financement préférentiel des pré-concessionnaires allant de 30-50 ans mobiliserait assez de fonds pour les investissements et fonctionnements des infrastructures Ces formes de subvention sont soutenables à travers la redevance.

# Focus sur les partenariats : témoignages d'acteurs locaux autour des partenariats // Présentation 6

## Présentation du Réseau Sénégal du pS-Eau *par Khadidiatou Ba, Animatrice à Dakar*

### Point de débat

#### Quelle est la plus-value du PS-Eau par rapport au cadre de concertation déjà existant qu'est la POSCEAS ?

*Le pS-Eau est un réseau multi-acteurs français pour l'eau et l'assainissement qui appuie les initiatives de solidarité internationale et de coopération à travers l'accompagnement des porteurs de projets. Son rôle au Sénégal est de créer du lien avec les acteurs français et de faciliter les échanges entre tous ces acteurs autour des problématiques liées à l'accès à l'eau et l'assainissement. La POSCEAS est le réseau des acteurs de la SC sénégalais. Elle peut faciliter cette mission d'accompagnement des acteurs par la maîtrise des acteurs de la SC intervenant sur le territoire, la valorisation des actions de la SC par l'organisation d'ateliers thématiques et de capitalisation.*

## Présentation d'une plateforme multi-acteurs autour de la GIRE *par l'Agence Régionale de développement de St Louis.*

Le programme d'Appui aux Initiatives des Communes pour l'Hydraulique et l'Assainissement (AICHA) vise à améliorer l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les communautés rurales de la région de Saint-Louis et a permis de mettre en œuvre un processus très large de concertation. Ce cadre de concertation issu d'un processus inclusif a mené à un consensus sur la mise en place d'un cadre régional et ensuite la nécessité d'avoir des répondants aux niveaux départemental et communal. Dans ce sens, l'érection des unions locales a été effective à l'échelle de chaque commune, fédérées au niveau départemental et régional. Les usagers des services d'eau et d'assainissement sont ainsi représentés légitimement. Un système d'information géographique à l'échelle territoriale a été mis en place pour favoriser la maîtrise de l'information, ce qui permet de disposer d'arguments valables pour la formulation de nouveaux projets et la recherche de partenaires. Ce dispositif a permis aux communes de la région de Saint-Louis de consacrer en moyenne 20% de leurs ressources d'investissement à l'accès à l'eau et à l'assainissement. Également, une stratégie régionale d'accès à l'eau potable a été élaborée orientée sur deux axes :

- ◇ Assurer l'accès universel à l'eau aux localités de plus de 1000 habitants, qui connaît de grandes avancées ;
- ◇ Assurer l'accès universel à l'eau dans les zones d'habitats non concentrés et/ou de faible démographie, qui constitue un défi majeur.

Sur ce dernier point, le cadre de concertation a permis, à côté du programme AICHA et des programmes de l'Etat, de convaincre des ONGs de concevoir des solutions techniques à moindre coût pour les populations riveraines du Fleuve. Ainsi, avec le Fonds Andalou des Municipalités pour la Solidarité Internationale (FAMSI), un dispositif de mise en œuvre des projets d'accès à l'eau potable à coût relativement réduit (moins de 10 millions) a été initié.

En cours du processus, les acteurs et leurs projets ont été rattrapés par un enjeu : la GIRE. L'UCAD et l'UGB sont en partenariat avec la région de Saint Louis pour la formulation de politiques stratégiques en lien avec la GIRE de sorte que le cadre de concertation a décidé de se réorganiser à travers des sous commissions thématiques (GIRE, AEP, Assainissement,...). Le cadre de concertation en question se chargerait de la formulation d'un plan d'actions en réponse aux défis prioritaires, l'opérationnalisation des actions reviendrait donc aux différents acteurs : ONGs, CT,... Par ailleurs, une synergie est envisagée avec les UGP portés par la DGPRE afin de valoriser et consolider les acquis.

Le dispositif a permis de :

- ◇ Réaliser des atlas régionaux biannuels faisant état de la situation de l'accès à l'eau au niveau de la zone ;
- ◇ Elaborer des stratégies avec des projets chiffrés.

En outre, la région de Saint-Louis se prépare pour faire des propositions concrètes au FME par rapport à la question de l'eau potable qui intègre l'approche GIRE en terme de concertation et d'appropriation par les communautés.

## Point de débat

- ◇ Dans la mesure où les CT consacrent 20% de leur budget d'investissement à des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement, le redevance est-elle reversée au CT de la région de Saint-Louis ?  
*Il n'existe pas de système de redevance. Le constat a été fait selon lequel les collectivités soutiennent les ménages, ce qui constitue un argument incitatif à la responsabilisation des CTs.*
- ◇ Etant donné que le dispositif géomatique constitue le principal support cartographique par rapport au programme AICHA, ne pensez-vous pas qu'il est possible d'organiser une synergie dans ce sens à l'échelle du bassin ?  
*Il est important de mutualiser les efforts et de créer une complémentarité entre les différentes actions.*
- ◇ Quel est la place de l'ARD dans la mise en place des contrats d'affermage dans les objectifs d'atteinte d'accès universel à l'eau ?  
*L'ARD n'est pas incluse au processus. Les CTs et les usagers doivent être associés à la gestion du service de l'eau. Il existe une nouvelle dynamique de mettre en place des comités locaux de suivi qui sont censés donner la parole aux acteurs des territoires par rapport à l'appréciation des performances du service.*
- ◇ Avez-vous conçu un dispositif de suivi-évaluation par rapport aux indicateurs liés au secteur de l'eau et de l'assainissement ? Si oui, qu'est-ce qui alimente le dispositif (données ministères ou données terrain) ?  
*Une cellule technique accompagne le cadre de concertation. Ainsi, l'ANSD, les services de l'hydraulique, l'ARD et les partenaires œuvrent à la mise en valeur des informations existantes, et la production de données à travers des enquêtes de proximité et des retours d'expérience.*
- ◇ La situation de référence a été présentée dans le diagnostic effectué, y a-t-il eu des adossements aux PDC ?  
*Le Plan de Développement Communal est la base de travail.*
- ◇ On parle souvent de communes sans pour autant intégrer l'approche départementale.  
*Le cadre a dans ce sens permis de faire une innovation par l'accompagnement de la mise en place d'un PDHA au niveau départemental (Plan de Développement pour l'Hydraulique et l'Assainissement). Ce dernier a permis de déclencher une troisième phase pour le programme AICHA. Le département de Podor sollicite la même démarche.*
- ◇ Comment les éleveurs ont été pris en charge dans le cadre multiacteurs ?  
*La région de St Louis prévoit d'accompagner les zones d'éleveurs en mettant en place des stratégies d'extension ou des mini-stations de potabilisation pour l'abreuvement. La consommation du bétail est intégrée dans le dimensionnement des réseaux d'AEP.*
- ◇ En terme de recommandations: le RMBFS gagnerait à s'engager dans une logique pragmatique. Pourquoi ne pas envisager un forum sur le développement économique qui serait un moment de rassemblement des communes qui valoriseraient les produits locaux. Cela devrait permettre de disposer d'une pluralité de produits propres au BFS et ainsi mettre en place un suivi de distribution et de commercialisation à l'échelle du bassin et ensuite s'ouvrir au niveau continental.
- ◇ Les aspects GIRE ne sont pas mis en évidence dans le projet.  
*Effectivement, la GIRE n'était pas l'objet du projet AICHA. Cependant c'est un aspect qui est de plus en plus tenu en compte par le biais d'identification de thématiques de recherche en partenariat avec les universitaires. Cette dynamique s'inscrit dans une volonté d'agrandissement de la plateforme au regard des nouveaux enjeux identifiés.*
- ◇ Comment le projet s'inscrit dans la stratégie nationale GIRE ?  
*Il n'est pas tenu pour la région de Saint-Louis d'intégrer le bassin de l'UGP. Cependant, il est possible de contribuer à la production d'informations valorisables par l'UGP.*
- ◇ Le projet AICHA est une innovation de taille en matière d'impact social. Cependant, les interventions ont été principalement observées dans les départements de Dagana et de Podor. Qu'en est-il de la zone fluvio-deltaïque ?  
*La zone fluvio-deltaïque n'a pas été laissée en rade avec l'expérience des sanimarchés.*



## Initiative de coopération transfrontalière PFUA/GIZ -Au regard de cette expérience, quels enjeux pour la coopération transfrontalière ? par le GIZ.

### Point de débat

- ◇ Le diagnostic effectué, a-t-il mis en évidence les raisons pour lesquelles les politiques sectorielles ne prennent pas en compte les zones frontalières ?  
*Cet état de faits peut s'expliquer par l'éloignement et l'enclavement des zones en question. Même si les politiques sectorielles prennent en compte ces espaces, la pratique ne suit pas.*
- ◇ Comment se passe le financement des projets par rapport à la mise en œuvre des plans locaux de développement transfrontalier ?  
*Le groupement local de coopération transfrontalière est alimenté par la cotisation des communes membre, la subvention des Etats et l'appui des PTFs.*
- ◇ Y a-t-il des outils de planification qui facilitent la mise en œuvre concrète des actions entreprises dans le cadre de la coopération ?  
*Sur la base des outils de planification des communes membres, un diagnostic est effectué et permet d'élaborer un programme transfrontalier de développement local.*
- ◇ Y a-t-il des actions menées au niveau communautaire pour la préservation de la ressource menacée par l'orpaillage ?  
*Le programme transfrontalier de développement local prend en compte l'ensemble des problématiques des communes membres à travers l'élaboration d'un plan d'actions selon les priorités définies.*
- ◇ Quelle est la stratégie envisagée pour la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre des plans d'action ?  
*La cotisation des communes membres permet l'opérationnalisation des actions définies. Cependant, un réseau ouest africain de groupement de coopération transfrontalière est en cours de structuration. Ce dernier aura pour mission de faire un plaidoyer au niveau national pour que chaque pays adopte un fonds d'appui pour la coopération transfrontalière. La CEDEAO (au niveau sous-régional) et le Programme Français de l'Union Africaine (niveau africain) sont également sollicités pour l'appui à la coopération transfrontalière. Un plaidoyer est fait pour que les communes prévoient une ligne budgétaire dédiée à la coopération transfrontalière pour faciliter les contributions.*
- ◇ Les services de l'élevage n'apparaissent pas dans le comité technique vu les enjeux notés par rapport à la transhumance.  
*L'ensemble des services techniques ont leur rôle à jouer.*

## Retour d'expériences sur leurs appuis techniques aux collectivités territoriales par la SAED de Matam.

### Point de débat

- ◇ Après 56 ans de formation, d'accompagnement, d'intervention sur des territoires, ne pensez-vous pas que les CTs sont maintenant en mesure d'administrer la SAED ?  
*C'est un objectif pour la SAED. Suite à l'acte 3 de la décentralisation sur la territorialisation de l'action publique, la SAED s'est positionnée en 2018 en créant la division d'appui aux communes pour la mobilisation des ressources et la mise en place de cadres. Cependant, dans la mesure où l'agriculture irriguée n'est pas une compétence transférée, la SAED continue à accompagner les communes dans ce sens.*
- ◇ Quel rôle pourrait jouer la SAED dans une synergie des acteurs avec une cohérence des moyens et des données ?  
*Dans le cadre de la mise en œuvre du FAI (Fonds d'Appui intercommunautaire), le processus de structuration des comités de concertation se fait au niveau communal en partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat.*
- ◇ Dans le processus de structuration du cadre, une feuille de route a été élaborée, a-t-elle été traduite en plan d'actions ?  
*L'assistance technique de la SAED permet d'élaborer les feuilles route sur la base des priorités définies par les communes.*

Quel est la source de vérification des indicateurs de performance donnés ?

*Il existe un dispositif de suivi-évaluation selon le cadre logique défini initialement dans le projet considéré.*

◇ Quel est le quota dédié aux femmes par rapport aux aménagements ?

*Il existe une directive du ministère de l'agriculture témoignant d'un pourcentage dédié aux femmes. Egalement, la SAED en relation avec les communes organise des caravanes de sensibilisation dans ce sens à l'endroit des décideurs fonciers. Parallèlement, des sessions de formation pour le leadership féminin sont aussi organisées.*

◇ Quelle est la stratégie pour le maintien des équipements ?

*L'Etat du Sénégal a mis en place des fonds de maintenance logés au niveau de la SAED. Ce fonds est alimenté à 90% par l'Etat et 10% par les usagers.*

## Quels partenariats pour une meilleure gestion des transhumances transfrontalières dans le BFS ? par le Réseau bellital marobé.

### Concernant les présentations :

◇ Les différentes présentations ont toutes portées sur les spécificités sénégalaises. Il serait intéressant d'associer les différents services techniques de la Mauritanie et du Mali pour les prochains ateliers afin que les participants puissent bénéficier des diverses pratiques et expériences dans les pays du BFS.

### Concernant la place des conseils départementaux au Sénégal :

◇ La dimension territoriale est de même occultée dans les présentations. Il serait intéressant d'impliquer tous les acteurs du territoire lors de la mise en œuvre des projets. La plupart des projets sont réalisés sans que les conseils départementaux ne soient informés : ces pratiques ne permettent pas au Conseil Départemental d'apprécier les investissements qui se font dans les communes, de suivre la réalisation des plans de développement mais aussi de porter le plaidoyer territorial pour la mobilisation des ressources.

### Concernant la coopération transfrontalière :

- ◇ La GIZ à accompagner les acteurs dans l'identification et la formulation dans plans de développement transfrontalier. Pour financer les plans transfrontaliers, l'initiative de la Coopération transfrontalière fait appel aux cotisations des Etats membres ainsi que les cotisations des communes. Cela devrait permettre de réaliser certains projets à l'exemple de la construction d'un centre de santé à la frontière Mali - Burkina Faso.
- ◇ Au niveau des différentes frontières, **la gestion des ressources minières** et surtout l'orpaillage pose un réel problème de pollution des ressources en eau. Il n'y a pas un plan global de gestion de ce phénomène qui concoure à la dégradation des ressources. Pour endiguer le phénomène, il faudrait que les acteurs des territoires concernés élaborent des plans communs.
- ◇ Dans la coopération transfrontalière, le véritable problème est la gestion des ressources naturelles qui peuvent engendrer des conflits entre les populations situées de part et d'autre de la frontière.

## Concernant l'Accompagnement des Communes dans la mobilisation des ressources et l'assistance technique :

- ◇ La SAED accompagne les communes dans la mobilisation des ressources par la mise en place des bureaux de développement local qui aide la commune à mobiliser les ressources à travers le forum des bailleurs et partenaires qu'elle organise chaque année. Les Fonds d'Appui Intercommunautaire participent au financement des projets à travers les acteurs clés de la commune. L'assistance technique de la SAED permet d'élaborer les feuilles route sur la base des priorités définies par les communes.
- ◇ L'ARD fait un appui aux collectivités territoriales à travers une approche territoriale qui permet d'impliquer tous les acteurs et de fédérer les compétences lors de la mise en œuvre des projets. Ceci à travers la maîtrise et le partage de l'information au niveau territoriale. L'ARD coopère plus avec la SOGET que l'OMVS. Un partenariat est en vue avec la SOGET pour la GIRE pour permettre aux collectivités de travailler sur la maîtrise et la gestion de l'eau qui permettra de réaliser des projets dans d'autres secteurs. Ce partenariat se fera avec l'accompagnement de l'AEAG. L'ARD ne s'est pas impliquée dans la formulation des contrats d'affermage entre les Collectivités territoriales et certaines structures. Elle fait le suivi et l'évaluation des projets mis en œuvre à travers ses services techniques. La base de travail de l'ARD est l'accompagnement des collectivités lors de l'élaboration de leur plan de développement.



## Témoignages et pistes d'actions // présentation 7

### FOCUS sur 2 initiatives à consolider ensemble : partages d'expériences : **Sahelink et DGP/OMVS (GIRE)**

**Capitalisation et diffusion de connaissance : Sahel Link : Echange autour de la nécessité d'avoir un espace commun de diffusion des connaissances ?**

#### Point de débat

- ◇ De nombreuses données sont disponibles et méritent d'être mutualisées. L'outil Sahel Link mérite une appropriation par l'ensemble des acteurs.
- ◇ L'espace digital est plus fréquenté par les jeunes et les hommes que par les femmes. Y a-t-il une politique incitative de partage d'expériences des AGR (Activités Génératrice de Revenus) à travers les plateformes existantes ?  
*Le site est ouvert et accessible à tous, même les femmes qui souhaiteraient mettre à disposition des outils de capitalisation des actions qu'elles initient.*
- ◇ Les langues locales sont-elles tenues en compte dans la plateforme ?  
*Elles sont effectivement tenues en compte à travers la disponibilité des vidéos en plusieurs langues locales selon la zone définie.*
- ◇ La possibilité d'utiliser Sahel Link dans une approche BFS a été évoquée. Existe-t-il des pistes de réflexion dans ce sens ?  
*L'outil Sahel Link couvre pour le moment la zone BFS mais a comme objectif de s'étendre à l'échelle du Sahel.*
- ◇ L'outil de centralisation des données Sahel Link gagnerait à s'orienter davantage vers les outils de planification des CTs, ce qui peut faciliter l'action des partenaires techniques et financiers.
- ◇ Les bonnes pratiques méritent d'être partagées au grand public à travers Sahel Link.

#### GIRE en partenariat avec la commune de Diama

Les eaux souterraines identifiées dans la zone sont de mauvaise qualité avec un niveau de salinité élevé, ce qui justifie le recours aux eaux de surface pour l'AEP des populations. La commune de Diama abrite le barrage de Diama, elle subit ses effets positifs ainsi que ses effets négatifs. Le département de Dagana, où se situe Diama, est le premier à avoir élaboré un PDHA. La situation de référence en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement au niveau de Diama a été dressée en se référant sur le PDHA.

De fortes disparités sont à noter, notamment au niveau de la qualité du service et de l'accès des petites localités alors que le barrage doit apporter plus d'équité et d'universalité. Les OMDs insistaient beaucoup plus sur l'accès. Les ODDS, en plus de l'accès, sont également également axés sur la qualité du service : proximité du service, disponibilité de la ressource (au moins 12h/j), mais surtout la qualité physico-chimique et bactériologique.

L'incubation d'un projet au niveau de la SOGED en partenariat avec l'AEAG est en cours. Celui-ci consiste en la réalisation d'un diagnostic pour développer des actions d'amélioration de la gouvernance des services d'eau et d'assainissement sur son territoire (Mali, Mauritanie, Sénégal). Le but serait de renforcer la concertation à l'échelle territoriale pour rendre plus opérationnelles les politiques et stratégies GIRE à l'échelle du bassin du fleuve Sénégal et ainsi structurer davantage les rapports avec les usagers.

## Point de débat

- ◇ Existe-t-il un dispositif de suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines ?  
*Un système de suivi de la qualité de l'eau est un processus en cours. Le dispositif existant est plus orienté vers la quantité que la qualité. Au niveau de la SOGED, un projet pilote dans ce sens est en cours au niveau de la prise de Aftout qui alimente toute la ville de Nouakchott en eau potable. Partant de cela, des données quantitatives et qualitatives sur la ressource devraient être disponibles. Un réseau de piézomètres existe au niveau du BFS pour le suivi quantitatif et qualitatif des eaux souterraines.*
- ◇ Quels sont les objectifs concrets en matière d'assainissement dans le cadre de la coopération ?  
*Dans le cadre de la coopération, les actions étaient principalement axés vers l'accès à l'eau. Néanmoins, un plaidoyer a été fait pour que l'aspect assainissement soit intégré. Toujours est-il que les objectifs définis cadrent avec le contexte national, les ODDs restent l'objectif majeur.*
- ◇ Comment arriver à un développement plus harmonieux à l'échelle du bassin ?  
*Des solutions de transfert des eaux doivent être envisagées. L'enjeu se situe surtout au niveau des infrastructures dédiées à l'hydraulique pastorale, des points d'eau temporaires sont réalisables.*
- ◇ Un partage de cette expérience est-il prévu à l'échelle des acteurs du bassin ?  
*L'ARD a été impliquée et constitue un bon interlocuteur pour servir d'interface avec les autres CTs et acteurs. L'objectif visé est la duplication des modèles de planification partant de la ressource au service de l'eau à l'échelle des territoires dans le BFS. La SOGEM met à disposition un fonds pour l'accès à l'eau et à l'assainissement aux différents acteurs. En effet, les investissements prévus dans ce sens devraient constituer un effet levier. Le territoire de la SOGEM s'étend de Manantali à Diama. Sur cet axe, tous les affluents et défluent sont concernés. Au-delà, la question se pose au niveau du système par rapport à l'extension des missions de la SOGED ou d'autres structures par rapport à la gestion des cours d'eau en amont de Manantali, Gourbassi. Le centre de documentation de l'OMVS peut servir de levier pour renforcer la dynamique de partage des connaissances. Plusieurs villages de la commune de Diama ont bénéficié d'un système AEP. Il est nécessaire pour les élus municipaux de se rapprocher du conseil départemental de Dagana d'autant plus qu'il existe un PDHA. Les initiatives ne sont pas encore opérationnelles. Un diagnostic est en cours pour actualiser la situation de référence d'autant plus que beaucoup de choses ont évolué depuis 2018 mais également tenir compte du contexte institutionnel qui n'est pas statique. Mais le conseil départemental de Dagana sera consulté dans le cadre du projet notamment sur le territoire sénégalais. Le PDHA, s'il est actuel, permettrait de servir de cadre d'intervention.*
- ◇ Les CTs, les partenaires doivent tenir compte de la diaspora qui est un contributeur aux projets de développement. Le cas espace pilote au niveau de la Falémé peut être expérimenté au regard des nombreux enjeux existants dans la zone.  
*Effectivement le Faboli, étant une poche d'eau pérenne, peut être un cas d'école. L'Etat du Sénégal avait envisagé le captage de la ressource pour l'AEP de Kidira mais le phénomène de pollution lié au mercure y est très présent.*

## Ateliers de travail autour des enjeux/défis et plans d'actions/priorités avec un groupe de travail par thème : (présentation 8)

- ◇ GIRE (Animation pS-Eau)
- ◇ Ville durable (Animation GRDR);
- ◇ changements climatiques (Animation GERES/ AVSF);
- ◇ Emploi-jeunesse (Animation GRET).

# GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU (ANIMATION PS-EAU ET SOGED)

## Quelles pistes de solutions pour les collectivités territoriales du BFS ?

Lors des jours précédents, de nombreux enjeux et difficultés en lien avec la GIRE ont été partagés par les intervenants et participants.

Lors de cet atelier, le but est de créer un espace de réflexion pour apporter des pistes de solution. Pour lancer les débats, des mots clés et thèmes en lien avec la GIRE ont été donnés en début de session : planification, concertation, préservation de la ressource, information/donnée, érosion, typha, conflits d'usage, services d'eau et d'assainissement, rareté de la ressource en eau, qualité de l'eau, impact du changement climatique.

Le but pour eux était de se réunir en sous-groupes afin de se concerter par rapport à ces mots clés et thèmes, voir ce que ces mots et termes évoquaient pour eux, discuter autour d'initiatives connues et dégager des pistes de solutions.

### Quelles pistes de solutions évoquées pendant l'atelier :

**Avoir un référentiel commun : Définir ensemble de manière concrète ce que l'on appelle la Gestion Intégrée des Ressources en Eau**

- ◇ En effet, souvent le terme est employé pour interpellier et parce qu'il y a du lien à faire avec la concertation ou la gestion des ressources en eau, mais bien souvent le terme est employé de façon biaisée
- ◇ Définir les principes sur lesquelles ce terme repose.
- ◇ Sensibiliser/informer les élus des collectivités territoriales sur les principes de la GIRE et le potentiel en termes de gouvernance et de résolution des conflits d'usages

**Réfléchir à des mécanismes de financement pour pérenniser la GIRE :**

- ◇ Mécanisme « L'eau finance l'eau » : mise en place d'une fiscalité à plusieurs échelles (principe de subsidiarité). La coordination avec les Etats du fleuve Sénégal est pour cela indispensable.
- ◇ Mise en place d'Agences de l'Eau pour appuyer les acteurs financièrement et techniquement dans les territoires. Mettre en place des programmes d'investissements pour la gestion de la ressource en eau en alliant les problématiques liées aux sols et à la biodiversité.
- ◇ Promouvoir davantage les partenariats de coopération décentralisée qui peuvent apporter du soutien pour le lancement des initiatives (appui financier et renforcement de compétences)

**Harmoniser le fonctionnement des cadres de concertation :**

- ◇ Harmoniser les cadres de concertation car on s'aperçoit qu'ils sont de formes diverses et variées et qu'ils ne sont pas tous multi-acteurs, hors c'est ce que l'on vise dans le cadre d'une GIRE à l'échelle territoriale. Réfléchir aux échelles de mise en place de ces cadres de concertation, en faisant attention à respecter les échelles administratives définies par les Etats du fleuve.
- ◇ Opérationnaliser ces cadres de concertation en trouvant des mécanismes financiers territoriaux : la mutualisation (intercommunalité, coopération et coopération transfrontalière) est une piste de solution.
- ◇ Au sein des cadres de concertation, adresser les problèmes de représentativité et de leadership afin de viser l'équité. La prise en compte du genre est également primordiale.
- ◇ Articuler les cadres de concertation aux différentes réglementations en vigueur dans les pays et aux cadres de concertation existants
- ◇ Intégrer l'approche « services » en lien avec les usages pour amener du concret/tangible auprès des acteurs

**Optimiser la collecte des données et le partage :**

- ◇ Développer l'innovation technologique pour avoir des données fiables en lien avec la géographie



# VILLE DURABLE (ANIMATION GRDR) :

## Quelles pistes de solutions pour des villes durables dans le BFS ?

### Introduction : La transition urbaine dans le BFS // cf présentation du numéro

#### Spécificités des villes du BFS : qu'est-ce qui fait la spécificité des villes intermédiaires du BFS ?

- ◇ Des villes rurales
  - « Pour moi, une ville du BFS est une ville située le long du fleuve qui a comme activité principale la pêche et l'agriculture »
  - « Une grande concentration de population rurale »
  - « Un centre de concentration de population qui évolue rapidement sous l'effet de l'exode rural causé par des années de sécheresse »
  - « Une ville urbaine et rurale à la fois »
  - « Des villes agropastorales frontalières »
  
- ◇ Des villes fluviales
  - « L'irrigation et le fleuve comme principale source de revenus »
  - « Les villes ont eu commun le fleuve Sénégal »
  - « L'eau comme source de vie »
  - « Périphérique à la source de l'eau »
  
- ◇ Des villes en mutations rapides
  - « Villes en mutation »
  - « Urbanisation rapide avec développement d'habitat spontané »

« Une unité territoriale qui regroupe des hommes et des femmes unies par des relations culturelles et une continuité géographique »

#### Quelles sont les principales problématiques que rencontrent les villes du BFS ?

1. Planification territoriale
  - Extension de l'habitat spontané
  - Absence de planification spatiale
  - Maîtrise du foncier
  - Occupation de l'espace
  - Aménagement du territoire
  
2. Accès aux services sociaux de base
  - Assainissement et gestion des déchets
  - Accès à l'eau
  - Accès à l'énergie
  - Viabilisation des quartiers (eau, caniveaux, route, électricité...)
  - La question de l'alimentation : comment nourrir les villes ? Comment assurer une alimentation de qualité pour tous ? Comment travailler en synergie avec le monde rural (système alimentaire territorial) ?

3. Environnement et changements climatiques
  - Ensablement
  - Rareté et accès équitable à la ressource en eau (conflits d'usage ?)
  - Inondations
  - Dégradation des berges
  - Erosion des sols
4. Emplois des jeunes
  - Chômage des jeunes
  - Accès au travail formel
  - Formation et insertion des jeunes

### Quelles propositions de solutions ?

1. Pour favoriser la création d'emplois et l'insertion économique des jeunes
  - Création/renforcement de centre de formations professionnelles liées aux secteurs économiques porteurs
  - Travailler avec les diasporas et les coopérations décentralisées sur les questions de formations professionnelles (échanges d'expériences, échanges Sud-Sud ; enjeux partagés...)
  - Travailler sur les métiers de l'alimentation
  - Intégrer la sensibilisation aux métiers manuels dès l'école primaire // valoriser les métiers de l'artisanat et du BTP
  - Accompagnement à l'entrepreneuriat des femmes / Formalisation de l'activité
  - Accompagnement des femmes dans leurs activités de maraichage périurbain et de transformation alimentaire
2. Pour améliorer la planification urbaine et l'aménagement du territoire
  - Produire des connaissances sur les territoires – Valoriser et vulgariser les données
  - Accompagner les CT à élaborer et mettre en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) et des plans locaux d'urbanisme (PLU) assorti de plan d'investissement prioritaires
  - Accompagner les CT sur les questions de fiscalité locale pour améliorer les recettes communales
  - Appuyer l'investissement des communes pour les services de base (adduction d'eau, gestion des déchets, accès à l'énergie...)
  - Transférer le foncier aux CT
3. Pour réduire l'impact sur l'environnement et la vulnérabilité aux changements climatiques
  - Promouvoir l'habitat durable/les constructions en matériaux locaux
  - Mettre en place des centres d'enfouissement techniques (CET)
  - Travailler avec les communes à la gestion intercommunale des déchets (décharges et CET souvent en dehors des limites communales + mutualisation des ressources)
  - Instaurer des « bois de ville », des espaces verts et des couloirs de circulation de l'air dans les villes
  - Sensibiliser les populations sur les conséquences de la pollution de l'eau, l'occupation rationnelle des berges / reconversion des méthodes de culture pour sauver les berges
  - Plantation d'arbres sur les berges du fleuve et aménagement anti-érosif
  - Sensibilisation à l'hygiène et responsabilisation sur la gestion des déchets
  - Relocalisation de l'alimentation



# CHANGEMENTS CLIMATIQUES (ANIMATION GERES/ AVSF)

## Quelles sont les principales problématiques/ secteurs impactés dans le BFS ?

**L'Agriculture** (réduction pluviométrie, réduction du nombre de cycles culturels de riz, baisse de la productivité des sols, augmentation de l'intensité des pluies, perturbation et décalage des calendriers des pluies, évolution des températures perturbant les saisons de contre saison), réduction des cultures de décrue : besoin de sélection de variétés adaptées (précoces améliorées), adaptation des calendriers culturels, mobilisation de l'eau d'irrigation, aménagements hydroagricoles. L'agriculture irriguée est incontournable, elle doit néanmoins être repensée afin de diminuer les pertes d'eau et d'utiliser des énergies propres, réduction de l'usage d'engrais chimiques en utilisant des engrais organiques, besoin de mise en place de bonnes pratiques culturelles

**Le Bâtiment/Habitat** (intégration de l'augmentation de la température dans la construction, inondations) : construction avec matériaux locaux, voute nubienne

**L'Elevage/Pastoralisme** : planification des naissances pour la période d'hivernage, aménagement des espaces pastoraux, diffusion d'informations climatiques pour une adaptation aux aléas climatiques

**Les Energies** : besoin d'énergie propre alternative aux barrages hydroélectriques menacés par la baisse de la pluviométrie : énergie solaire, biogaz

**L'Environnement** : dégradation des terres, désertification : actions de reforestation avec des espèces adaptées à l'espace sahélien (acacia senegalsis)

**La forêt/Biodiversité** (disparition des certaines espèces et apparition de nouvelles espèces)

**La Réduction du niveau du fleuve** (impact sur les cultures de décrue) /Erosion des berges (perte de terres et menaces des habitations et des villages): construction de digues

**L'ensablement des cours d'eau** et occupation de plantes exotiques au niveau des cours d'eau

**L'Accès à l'eau/Assainissement** : montée de la nappe phréatique avec impact sur les fosses septiques (besoin d'adapter le dimensionnement des réseaux et d'adapter les modèles d'assainissement)

**L'Alimentation** : évolution des pratiques alimentaires (réduction des cultures de mil, achat d'aliments importés)

**Les conflits agriculteurs/éleveurs à cause des tensions sur l'accès aux ressources** (réduction des surfaces cultivables de bas-fonds, érosion des berges)

**Impact sur les imaginaires/les pratiques culturelles**

## Quelles propositions de solutions ?

### La production de connaissances :

- ◇ Nécessité d'avoir une bonne maîtrise de l'information climatique et diffusion adaptée aux producteurs
- ◇ Amélioration de la bonne maîtrise des perceptions des changements climatiques de la part des producteurs (car actuellement perception et maîtrise très diverse) et des élus
- ◇ Intégration des savoirs faire/connaissances locales/pratiques des acteurs (oiseaux, observations de l'état des arbres)
- ◇ Mobilisation de la recherche scientifique et facilitation des actions de recherche action pour expérimenter avec les acteurs à la base la recherche

### Une meilleure planification :

- ◇ Réalisation de prospective territoriale autour de plusieurs communes sur la base de concertation pour élaborer une planification territoriale sur 20-30 ans pour dégager les axes prioritaires d'intervention
- ◇ Intégration des CC dans la planification (PDC) et identification des acteurs pertinents pour agir. Intégration des acteurs à la base dans la planification
- ◇ Budgétisation : exemple de budget participatif élaboré avec la participation de tous les acteurs afin d'intégrer des solutions d'adaptation au CC – Contrôle citoyen de l'action publique
- ◇ Clarification des rôles des différents acteurs (les ONG n'ont pas vocation à se substituer aux acteurs locaux), y compris les acteurs à la base et renforcement de capacités

## Quels sont les défis dans la mise en œuvre : quels moyens sont disponibles ?

- ◇ Besoin d'accompagner les collectivités territoriales pour mettre en œuvre les solutions identifiées : Exemple des cadres de concertation intercommunales CCI (regroupant collectivités locales, services techniques)
- ◇ Besoin de mutualiser les efforts et les moyens (une commune seule ne peut pas y faire face) : Intérêt de l'intercommunalité
- ◇ Formation des acteurs et appui à la création d'opportunité d'emplois verts : jeunes : amélioration de la gestion des déchets pour la récupération de la matière organique, biodigesteurs avec utilisation
- ◇ Mise en place d'associations locales pour la gestion des ressources naturelles
- ◇ Favoriser l'accès aux jeunes et aux femmes aux facteurs de production
- ◇ Approches agroécologiques (DRS/CES, PGIRE II/OMVS)
- ◇ Revoir les systèmes de production et les systèmes d'élevage
- ◇ Utilisation de systèmes économes en eau et de pratiques durables de sols (goutte à goutte, mise en jachère)
- ◇ Intégrer des exemples de reforestation (hors mangroves) (ASAMM/APEFAM, zone Falémé)
- ◇ Accompagnement des techniciens en froid/climatisation/ photovoltaïque (chambres froides solaires, motopompes)



# EMPLOI-JEUNESSE (ANIMATION GRET)

## Quelles sont les principales problématiques/ secteurs impactés dans le BFS ?

### L'Emploi salarié

#### Avec comme principaux défis

- ◇ Rendre attractifs les territoires
- ◇ Adéquation des offres de formation aux possibilités d'insertion
- ◇ Avoir une base de données dynamiques des entreprises et des opportunités d'emploi

#### Quelles propositions de solutions ?

- ◇ Ressortir les bassins d'emplois
- ◇ Connaissance de l'offre de formation du territoire
- ◇ Projets de formation d'insertion
- ◇ Certification de compétences
- ◇ Cartographie des formations, structures de formation
- ◇ Cartographie des entreprises et opportunités d'emploi
- ◇ Dispositif concerté d'appui à l'insertion

### ENTREPRENARIAT

#### Avec comme principaux défis

- ◇ Préparer les jeunes à entreprendre
- ◇ Identifier des créneaux porteurs
- ◇ Disponibilité des facteurs de production

#### Quelles propositions de solutions ?

- ◇ capitalisation et Mutualisation et des interventions
- ◇ Impliquer la diaspora dans la création d'emplois et d'opportunités

### CITOYENNETE ET ENVIRONNEMENT

#### Avec comme principaux défis

- ◇ Intégrer les jeunes dans les espaces de décision
- ◇ Instruction aux valeurs civiques

#### Quelles propositions de solutions ?

- ◇ Création de cadres de concertation multi acteurs
- ◇ Révision des curricula de formation avec un focus sur la citoyenneté active et responsable

# JEUDI 14 OCTOBRE : RESTITUTION ET PERSPECTIVES

## Synthèse et Clôture de l'Atelier de Bakel et adoption de la déclaration des acteurs du Bassin du fleuve Sénégal.

### Synthèse

#### Rappel historique de l'initiative :

- ◇ Des partenaires réunis par une même problématique : les enjeux du BFS
- ◇ Et une même volonté : développer des synergies.

#### Les principaux objectifs de cet atelier étaient :

- ◇ Partager et valider ensemble les enjeux du BFS et nous croyons que cet objectif est atteint.
- ◇ Capitaliser les actions menées par chacun ; et là encore l'objectif est atteint- nous avons tous appris de ce que nous avons entendu via les différentes interventions.

#### Cet atelier a permis de mettre en perspectives un certain nombre d'enjeux :

- ◇ Avoir une approche globale du BFS permet d'avoir une vision complète de la vie ce territoire et des foisonnements des initiatives qui s'y déroule. Et en même temps, nous manquons d'une vision globale et fédératrice de ces initiatives.
- ◇ Bien que le BFS soit un ensemble cohérent (au niveau des pbmatiques, des populations, des économiques et enjeux) se pose la question de la nécessité de travailler sur des échelles plus réduites comme les sous bassins.
- ◇ Le BFS est un bassin inter-étatique : les mêmes enjeux se posent sur les 4 pays avec leurs fragilités et vulnérabilités. Celles-ci sont grandement accentuées par les changements climatiques qui touchent tous les usages (agriculture, pêches, élevage, eau potable, assainissement, habitas, énergies, ... ) et des impacts en cascades qui a des impacts sur la qualité de vie des populations, les migrations, jusqu'aux imaginaires et pratiques culturelles.
- ◇ Mais les pistes de solutions existent et peuvent différées selon les Etats.
- ◇ La notion de GIRE est perçue comme une gouvernance technocratique et institutionnelle
- ◇ Alors que la demande qui été exprimé durant cet atelier est une GIRE pratiques, concrète et à l'échelle locale surtout en matière de planification et de concertation.
- ◇ A des autres enjeux est les partenariats à travers le partage des connaissances et pratiques, la mutualisation des savoirs afin de d'optimiser les partenariats et de gagner en efficacité sur le terrain.
- ◇ L'atelier a mis en exergue la volonté des collectivités territoriales d'être mieux entendues, plus impliquées et associées sur les enjeux du BFS. Ceci passe également par un renforcement de leurs compétences et capacités techniques. Confronté à la pression démographique et à la dégradation des ressources naturelles, les collectivités territoriales vont devoir répondre à la fourniture de services essentielles (santé éducation loisir eau alimentation)
- ◇ La nécessité de faire monter en puissance la société civile afin qu'elle puisse participer pleinement aux politiques publiques de ce territoire et ainsi participer à la cohésion sociale.
- ◇ La jeunesse apparait comme un élément clefs des enjeux par sa participation au débat citoyen d'une part et d'autre part par une formation et insertion professionnelle facilité sur le BFS.

**Un des objectifs de nos échanges était de renforcer un plaidoyer partagé pour ce territoire.**

- ◇ Le 1<sup>er</sup> message de plaidoyer est le développement de la mise en œuvre et donc du financement pour la mise à l'échelle de projet structurant transfrontalier qui doit être porté par tout un chacun.
- ◇ Et il nous faudra aller à l'issue de cet atelier partager les messages de cet atelier avec nos partenaires techniques et financiers dans nos réseaux.

**Recommandations envers nous-même :**

- ◇ Mieux capitaliser, partager et diffuser nos initiatives respectives
- ◇ Rééquilibrer la vision du bassin entre les 4 Etats.

**Si vous en êtes d'accord, nous vous proposons :**

- ◇ De renouveler ce RDV l'année prochaine, car nous avons trouvé que cette rencontre avait créé du lien et a permis à chacun de partager ses préoccupations et de susciter des recommandations qui seront bien visible dans les actes du colloque qui seront publiés et partagés très prochainement.
- ◇ Le FME dont le thème est « la sécurité de l'eau pour la paix » sera également un fort pour partager les enjeux du BFS, l'OMVS en est partie prenante ce qui permettra d'apporter des éléments d'échanges à notre future rencontre.

**Adoption de la déclaration des acteurs du Bassin du fleuve Sénégal.**





## DÉCLARATION DES ACTEURS DU BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL À BAKEL

*A Bakel, 110 acteurs de 3 pays du Bassin du fleuve Sénégal (collectivités territoriales, agences déconcentrées, organismes de la société civile) se sont réunis durant 3 jours afin de faire un bilan sur les enjeux du BFS et présenter la capitalisation des initiatives menées en lien avec les OSC ces dix dernières années. Cette déclaration est issue de ces travaux.*

**14 octobre 2021**

Le Fleuve Sénégal représente pour les quatre États membres de l'Organisation pour la mise en valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) et pour leurs populations à la fois un défi environnemental – préserver la ressource en eau - et un formidable vecteur de développement et de lutte contre la pauvreté dans une dynamique de coopération sous régionale exemplaire. De nombreux partenariats ont été noués entre les différentes familles d'acteurs à l'échelle locale, transfrontalière et internationales.

Ainsi l'OMVS coopère avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) depuis 2002 autour des thèmes liés à la gestion par bassin versant, de l'environnement et du climat et de la mise en place de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans le bassin avec les élus et les usagers.

Le réseau des maires riverains du fleuve Sénégal réunit dans un cadre de concertation une part importante des collectivités locales du Mali, de Mauritanie, du Sénégal et de Guinée.

En parallèle, l'Initiative Fleuve Sénégal (IFS) s'est formée autour de l'engagement de six associations de solidarité internationale françaises intervenant dans le bassin du fleuve Sénégal : Ados, AVSF, GERES, Grdr, Gret et Le Partenariat. Elles partagent un ancrage dans la vallée du fleuve depuis plus de 30 ans et des approches prenant en compte les spécificités des contextes d'intervention. Leur but est de mutualiser, renforcer et améliorer leurs interventions.

Le constat partagé par les parties prenantes est que les efforts doivent se poursuivre pour décliner le grand projet de l'OMVS au niveau local/communal du bassin du fleuve Sénégal, pour mobiliser davantage les collectivités, les institutions et les acteurs territoriaux et pour réduire la distance avec les usagers finaux qui se sentent souvent insuffisamment impliqués dans les prises de décision et donc peu investis pour mettre en place des solutions (conflits d'usages, difficultés de recouvrement des redevances...).

À Bakel, au cœur du Bassin, à la jonction des frontières des 4 États, un Atelier sous-régional s'est réuni les 12-13 et 14 octobre 2021, associant plus de 110 participants, réunissant toutes les familles d'acteurs des États concernés, du Réseau des Maires du Bassin du Fleuve Sénégal et des partenaires internationaux pour proposer des pistes d'actions communes.

Trois axes ont guidé les travaux de l'atelier : Définir, Partager, Faire connaître.

Les participants ont unanimement reconnu l'importance de définir ensemble les meilleures approches inspirées par les principes de la gestion intégrée et partagée des ressources. L'avenir du bassin reste lié à la capacité et à la volonté des parties prenantes à se reconnaître mutuellement et à mettre leurs avantages comparatifs respectifs au service du développement durable du bassin à commencer par la construction du consensus autour du rôle à jouer par chacune de ces parties.

Ils ont confirmé l'importance de l'implication des différentes catégories d'usagers des ressources - agriculteurs, maraîchers, éleveurs, pêcheurs, piroguiers, transformateurs, sociétés d'eau potable/AEP, miniers... organisés sous diverses formes au niveau local et national, dans l'exploitation des ressources naturelles du bassin. D'où la nécessité de prendre en compte leurs attentes dans la formulation des politiques au niveau national et leur harmonisation au niveau du bassin. Le niveau communal apparaît comme essentiel pour renforcer la gouvernance locale.

Les participants ont constaté qu'il existe un important gisement de connaissances tiré des leçons de leurs interventions. Sur la base de ces connaissances, ils ont décidé de mieux partager leurs expériences et d'examiner les opportunités du potentiel exceptionnel du fleuve Sénégal et de ses aménagements avec et au profit des populations riveraines.

Enfin, ils sont convenus qu'il importe de mieux faire connaître les actions conduites sur le Fleuve et les services qu'elles rendent aux habitants riverains des 4 pays. Les universités et centres de recherche, telle que l'Université Gaston Berger, ont une vocation à porter la recherche au service de l'action.

À cette fin, les membres de l'IFS ont adopté un plaidoyer commun avec les acteurs locaux, au service des enjeux de ces territoires.

À Bakel, le 14 octobre 2021.

# LES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES

- Sidi Daramane Bamba // Mairie de Rosso Mauritanie // Collectivité territoriale // Rosso // Mauritanie
- Moctar El Ghaid Ahmedou Ould Mohamed Yahya // Unité de gestions du pont de Rosso // structure déconcentrée de l'Etat // Rosso // Mauritanie
- Niang Ibrahima // Banlieues Du Monde Mauritanie // OSC locale // Nouakchott // Mauritanie
- Sakho Salou Dieydi // Conseil Régional de Guidimakha // Collectivité territoriale // Sélibaby // Mauritanie
- Hane Ousmane // Société d'exploitation et de gestion de DIAMA // Organisme de Bassin transfrontalier // Nouakchott // Mauritanie
- Thioye Ibrahima // Intercommunalité Karakoro // Intercommunalité Karakoro // Melgue // Mauritanie
- Yena Mama // Société de gestion et d'exploitation de Diama (OMVS/ SOGED) // Organisme de Bassin transfrontalier // Nouakchott // Mauritanie
- Traoré Moïma Seyidi // Commune de Rosso Mauritanie // Collectivité Territoriale // Rosso // Mauritanie
- Deh Tidjane // Intercommunalité du Bassin du fleuve Sénégal // Collectivité Territoriale // Gouraye // Mauritanie
- Ba Adama Moussa // Commune de Boghé // Collectivité Territoriale // Boghé // Mauritanie
- Diallo Demba // Collectivité territoriale bouilly // Collectivité Territoriale // Bouilly // Mauritanie
- Ndaw Aly Bada // Commune de Kaédi // Collectivité Territoriale // Kaédi // Mauritanie
- Fall Mohamed Abdallahi // Service Etatique -décentralisation // structure déconcentrée de l'Etat // Kaédi // Mauritanie
- Koita Bakary Amara // Association des Pouvoirs Locaux et des Parlementaires du Gorgol // OSC locale // Kaédi // Mauritanie
- Ly Saoudaty // Conseil Régional de kaedi // Collectivité Territoriale // Kaédi // Mauritanie
- Mint Samba Yaye // UCFG // OSC locale // Sélibaby // Mauritanie
- Hadj Ely // OMVS conseiller juridique // Organisme de Bassin transfrontalier // Nouakchott // Mauritanie
- Ba Ibrahima Samba // OMVS expert en aménagement // Organisme de Bassin transfrontalier // Dakar // Sénégal
- Badji Mamadou Lamine // CFP2 // Centre de formation professionnel // centre de formation professionnel // Sénégal
- Mbaye Matayir // SAED // Structure déconcentrée de l'Etat // Structure déconcentrée de l'Etat // Sénégal
- Sarr Malang // Conseil départemental SL // Collectivité Territoriale // Sénégal
- Konté Fonaibou // RBM // OSC locale // OSC // Sénégal
- Camara Gaye Sidi // SOMADER/gouraye // Structure déconcentrée de l'Etat // Gouraye // Mauritanie
- Ndiaye Massamba // SAED matam // Structure déconcentrée de l'Etat // Matam // Sénégal
- Niang Mohamadou // Conseil départemental matam // Collectivité Territoriale // Matam // Sénégal
- Diagne Abdou // Commune de Rosso sénégal // Collectivité Territoriale // Rosse // Sénégal
- Kane Mahamady // ADR Kayes // Structure déconcentrée de l'Etat // Kaye // Mali
- Gueye cheick // Société de gestion et d'exploitation de Diama(OMVS/ SOGED) // Organisme de Bassin transfrontalier // Dakar // Sénégal
- Traore ibrahim // Société de gestion et d'exploitation de Diama (OMVS/ SOGED) // Organisme de Bassin transfrontalier // Nouakchott // Mauritanie
- SY bocar amady // Commune de Gabou // Collectivité Territoriale // Gabou // Sénégal
- Kamara Marie // CCFDB // OSC locale // Bakel // Sénégal
- Gueye mactar // presse locale // Bakel // Sénégal
- Ba Aly // presse locale // Bakel // Sénégal
- Diarra Camara // SSD Kayes // OSC locale // Kayes // Mali
- Keita Abdoulaye // SSD Kayes // OSC locale // Kayes // Mali
- Diouf Ndeye Gnima // Hommes et terres // OSC locale // Bakel // Sénégal
- Balde Ibrahima // Services Départementaux de développement Rural // Structure déconcentrée de l'Etat // Bakel // Sénégal
- Dansokho Cheickhou // Direction régionale de l'environnement et des Etablissements Classés ( DREEC) // Structure déconcentrée de l'Etat // Bakel // Sénégal
- Seye Baye // SDA // Structure déconcentrée de l'Etat // Bakel // Sénégal
- Parrel Irvina // ONG internationale // France
- DIONE Assane // ONG internatinala - IFS // Mali
- Ndimbaye Koitolnan Blaise // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Diarra Assane // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Guissé Absa // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Dupuy Nicolas // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Cissé Papa Mamadou // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Faye Abdoul Aziz // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Teissier laurence // ONG internatinala - IFS // France
- Gueye Mama // ONG internatinala - IFS // Mauritanie
- N'Dongo Abderrahmane // ONG internatinala - IFS // Mauritanie
- Gueye Babacar // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Fofana Doulo // ONG internatinala - IFS // Mauritanie
- Leonard Thomas // ONG internatinala - IFS // Mauritanie
- Barthelon Sophie // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Thiam Mouhamadou // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Sarr Ngor Maurice // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Juillet Valérian // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Faye Iba Mar // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Yatabéré Abdou // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Ould Boubacar Cheikhna // ONG internatinala - IFS // Mali
- N'diaye Khadi // ONG internatinala - IFS // Mauritanie
- Luemba Moïse // ONG internatinala - IFS // Mauritanie
- Ba Khadidiatou // ONG internatinala - IFS // Mauritanie
- Diallo Diénéba // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- De Jacquélet Gwenaëlle // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Vauquelin Zoé // ONG internatinala - IFS // France
- Ndiaye Daouda // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Mangane Ndoura // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Fadé Mamadou // Réseau des maires du BFS // Sénégal
- Djigo Cheikh Ahmed Tidiane // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Kane Atoumane Mamoudou // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Seck Pape // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Ly Moussa // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Kone Bomou Diarratou // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Ndiaye Aboubacry // ONG internatinala - IFS // Sénégal
- Diouf Louis Étienne // OSC internationale // Sénégal



## Structure des participant-es

Association de la diaspora	1
Collectivité Territoriale	23
Établissement public français	1
Ministère	1
Centre de formation professionnel	1
Intercommunalités	3
Partenariat National de l'eau du Sénégal	1
Organisme de Bassin transfrontalier	8
OSC locale	10
ONG internationale	2
ONG internationale IFS	34
Partenaires au développement	4
Structure déconcentrée de l'Etat	17
Presse locale	2
Réseau des maires du BFS	1
	<b>109</b>

## Pays des participant-es

France	4
Mali	13
Mauritanie	26
Sénégal	66

